Rapport de gestion 2025

publica
LA PRÉVOYANCE





Table des matières

Préface **4**
Notre année 2025 6

Commentaire concernant l'année sous revue **11**
Période stratégique 2023–2026 12
La prévoyance 13
Les placements 22
Gestion des risques 24
Les membres de notre personnel 28

Gouvernance d'entreprise **30**
Structure organisationnelle 31
Commission de la caisse 31
Comité de placement 38
Comité pour la politique de prévoyance et le droit 39
Comité d'audit 39
Instruments d'information et de contrôle 39
Assemblée des délégués 40
Direction et Comité directeur 42
Organe de révision 45
Expert en matière de prévoyance professionnelle 45

Comptes annuels **46**
Bilan 46
Compte d'exploitation 48
Annexe 50
1 Bases et organisation 50
2 Personnes assurées et bénéficiaires de rente 55
3 Nature de l'application du but 56
4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence 57
5 Risques actuariels, couverture des risques, degré de couverture 59
6 Explications relatives aux placements et aux résultat net des placements 64
7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation 76
8 Conditions de l'autorité de surveillance 78
9 Autres informations relatives à la situation financière 79
10 Évènements postérieurs à la date du bilan 79
11 Rapport de l'organe de révision 80
12 Attestation de l'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle 83

Préface

Chères lectrices, chers lecteurs,

L'activité d'une caisse de pensions s'inscrit dans une perspective à long terme. Les décisions d'aujourd'hui contribuent à la sécurité financière de demain. Dans un contexte qui demeure marqué par des conflits armés, des fluctuations économiques et des évolutions technologiques, la mission de PUBLICA reste inchangée: offrir des prestations de prévoyance fiables aux personnes assurées et aux bénéficiaires de rente.

2025 a été une année de placement réjouissante pour PUBLICA. Nous avons réalisé une solide performance de placement de 6,6 pour cent. Le degré de couverture consolidé s'est élevé à 108,1 pour cent. Ces dernières années, PUBLICA a pris différentes mesures qui ont contribué à ce résultat satisfaisant. En 2022, nous avons décidé de modifier la stratégie de placement. Cette décision se reflète de manière positive sur la performance. Pour la première fois, notre portefeuille immobilier suisse a ainsi dépassé la valeur de marché brute de quatre milliards de francs suisses. La prochaine révision périodique de la stratégie de placement a déjà commencé et s'achèvera vers le milieu de l'année 2026.

Le Parlement fédéral a adopté les versions révisées de la loi sur le personnel de la Confédération et de la loi relative à PUBLICA. Cette révision permet de dissocier clairement les dispositions concernant le financement de celles relatives aux prestations. En 2025, PUBLICA a commencé à remanier les règlements de prévoyance et à les simplifier sur le plan linguistique pour qu'ils soient prêts lors de l'entrée en vigueur des lois révisées. Désormais, il sera possible de proposer les prestations de risque selon le régime de la primauté des prestations. De plus, la révision législative a permis de créer les bases nécessaires au développement de stratégies de placement différentes pour les caisses de prévoyance ouvertes. La Commission de la caisse a décidé d'élaborer deux stratégies de placement avec un objectif de rendement et un budget risque différents.

L'un des axes stratégiques consiste à poursuivre résolument la numérisation. C'est la raison pour laquelle PUBLICA développe un chatbot pour son site web, créant ainsi un service numérique supplémentaire qui rendra les offres en ligne plus conviviales. Ce chatbot permettra aux personnes assurées et aux bénéficiaires de rente de trouver plus facilement les documents et les informations.

L'année 2025 a été marquée par des changements de personnel à différents échelons: le 1er juillet, la Commission de la caisse a entamé son nouveau mandat avec sept membres nouvellement élus. Trois membres du Comité directeur ont quitté PUBLICA. Les postes sont désormais pourvus: Sandro Doudin (responsable Asset Management) et Mario Bertschi (responsable Prévoyance) ont déjà pris leurs fonctions. Avec Emmanuel Vauclair en tant que directeur, le Comité directeur sera à nouveau au complet à partir du 1er mai 2026.

Nous remercions nos collaboratrices et collaborateurs qui s'engagent à garantir la continuité et la qualité, même en période de changements.



Nous vous souhaitons une lecture enrichissante.

Nicolas Schmidt
Président de la Commission de la caisse PUBLICA

Markus Zaugg
Directeur a.i. PUBLICA

Berne, le 25 mars 2026

69 931
Personnes assurées

41 595
Bénéficiaires de rente

108,1%
Degré de couverture réglementaire

96,9%
Degré de couverture économique

CHF 44,9 milliards
Somme au bilan

0,24%
Frais de gestion de la fortune selon prescriptions minimales CHS

6,6%
Performance nette de la fortune placée

CHF 36 959
Valeur médiane de la rente de vieillesse par personne

CHF 131
Frais d'administration par personne assurée ou bénéficiaire de rente

PUBLICA: qui sommes-nous?

Nous sommes la Caisse fédérale de pensions. Il nous tient à cœur que les personnes assurées chez nous bénéficient de prestations de prévoyance garanties et suffisantes. C'est pourquoi nous investissons leurs avoirs de manière responsable, dans des produits générant des revenus.

- Les personnes assurées chez nous travaillent à la Confédération, pour le domaine des EPF et dans d'autres organisations accomplissant des mandats publics.
- Nos prestations contribuent de manière notable au maintien, de manière appropriée, du niveau de vie habituel des personnes assurées chez nous lorsqu'elles vieillissent. Nous couvrons financièrement nos personnes assurées et leurs proches en cas d'incapacité de travail ou de décès.
- Nous finançons nos prestations selon le principe de la capitalisation: nous plaçons les cotisations pour les personnes assurées de manière responsable, dans des produits générant des revenus, et versons une rente ou un capital au terme de la période d'assurance. Nos prestations sont garanties sur le long terme.
- Avec CHF 44,9 milliards de fortune placée et près de 111 500 personnes assurées, nous comptons parmi les plus grandes caisses de pensions de Suisse. Nous voulons servir de référence pour le secteur en abordant les changements de façon proactive.

Ce qui a marqué notre année 2025



Le Parlement adopte la loi sur le personnel de la Confédération et celle relative à PUBLICA

Le Conseil des États, en tant que second conseil, approuve la révision de la loi sur le personnel de la Confédération et de la loi relative à PUBLICA. La révision législative permet de dissocier les compétences en matière de dispositions concernant le financement et les prestations et de proposer plusieurs stratégies de placement aux caisses de prévoyance. Les préparatifs de ces deux projets débutent au siège.

Sandro Doudin est nommé responsable Asset Management

Sandro travaillait auparavant à la Versorgungsanstalt des Bundes und der Länder à Karlsruhe, où il était responsable de la stratégie de placement, du controlling des placements financiers et de la durabilité. Il succède à Stefan Beiner.
Sandro Doudin sera le nouveau responsable de l'Asset Management.



Renouvellement de la Commission de la caisse

La Commission de la caisse entame son nouveau mandat. De nouveaux membres ont été élus aussi bien du côté des employeurs que des personnes employées.
Sept nouveaux membres à la Commission de la caisse PUBLICA.



Succès aux examens de fin d'apprentissage

Sabrina et Michelle terminent avec succès leur apprentissage d'employées de commerce. En été, Nick débute son apprentissage d'employé de commerce et Julia de développeuse de business numérique.
Nous formons des apprenties et apprentis.





Mario Bertschi devient responsable de la division Prévoyance

Un successeur interne est désigné pour Patrick Bonadei: Mario Bertschi, jusque-là responsable du service Droit, dirige désormais la division Prévoyance.
Mario Bertschi sera le nouveau responsable Prévoyance chez PUBLICA.

Bouquet de chantier de Cèdres Park

Le bouquet de chantier pour quatre immeubles du portefeuille de PUBLICA a lieu à Chavannes-près-Renens. Fin 2025, la valeur du portefeuille immobilier de PUBLICA dépasse pour la première fois CHF quatre milliards.
Cèdres Park poursuit son expansion: bouquet de chantier pour quatre nouveaux bâtiments.





Emmanuel Vauclair est nommé directeur

La Commission de la caisse nomme Emmanuel Vauclair pour succéder à Doris Bianchi. Il travaille à la Caisse de pensions SSR et prendra ses fonctions le 1er mai 2026.
Emmanuel Vauclair nommé directeur de PUBLICA.



Rémunération entre 2,4 et 4,65 pour cent

Les organes paritaires des caisses de prévoyance ont fixé la rémunération des avoirs de prévoyance pour 2025. Les avoirs de prévoyance 2025 sont rémunérés à un taux compris entre 2,4 et 4,65 pour cent. Cette décision s'appuie sur une excellente année de placement et une situation financière solide.
Rémunération des avoirs de prévoyance 2025 | PUBLICA.

2025 a été une année de placement réjouissante pour PUBLICA. Elle a réalisé une solide performance nette des placements de 6,6 pour cent, qui permet d’offrir une rémunération attractive.

Période stratégique 2023–2026

2025 a été la troisième année de la période stratégique 2023–2026. Pendant cette phase, PUBLICA met en œuvre les axes stratégiques suivants:
- Nous mettons davantage l'accent sur les personnes assurées chez nous et sur leurs employeurs.
- Nous renforçons le positionnement du tiers cotisant.
- Lorsque cela s'avère utile et nécessaire, nous avons recours aux technologies numériques.
- Nous simplifions nos structures.

Les projets suivants ont une importance stratégique particulière:
- Le Parlement suisse a approuvé la révision de la loi sur le personnel de la Confédération (LPers) ainsi que les adaptations de la loi relative à PUBLICA qui en découlent. Cette révision permet de clarifier, après de nombreuses années, la relation entre la LPers et la loi relative à PUBLICA, ainsi que le conflit entre l'article 32*c*, alinéas 3 et 4 LPers, et l'article 50, alinéa 2 LPP. À l'avenir, le Conseil fédéral édictera les dispositions concernant le financement dans l'ordonnance sur le personnel de la Confédération et approuvera celles que les organisations administratives décentralisées fixeront dans leurs actes législatifs relatifs au personnel. Les organes paritaires sont désormais compétents pour définir les dispositions relatives aux prestations. Cette dissociation clarifie les tâches, les compétences et les responsabilités des différents acteurs. Par décision du Conseil fédéral du 12 février 2026, la modification de la loi fédérale sur le personnel de la Confédération du 20 juin 2025 entrera en vigueur au 1er janvier 2027.
- La révision des bases légales permet à PUBLICA de procéder à d'autres modifications:
  - Stratégie de placement: la Commission de la caisse peut ainsi proposer aux caisses de prévoyance plusieurs stratégies de placement avec des budgets risque différents. PUBLICA travaille à définir, à l'intention des organes paritaires des caisses de prévoyance, les critères permettant de sélectionner la stratégie de placement qui leur convient.
  - Bi-primauté: les caisses de prévoyance peuvent désormais appliquer, pour les risques décès et invalidité, le régime de la primauté des prestations plutôt que celui de la primauté des cotisations.
- Caisse de prévoyance fermée: la Commission de la caisse a chargé le siège de préparer, à l'intention du Conseil fédéral, la proposition de transfert de la Caisse de prévoyance fermée dans la Caisse de prévoyance de la Confédération.
- PUBLICA augmente le budget risque et met progressivement en œuvre la nouvelle stratégie de placement. Le portefeuille immobilier suisse s'étoffe et a pour la première fois dépassé la valeur de marché brute de quatre milliards de francs suisses en 2025. Il comprend 90 immeubles. En 2025, PUBLICA a acquis des biens immobiliers à Liestal, Liebefeld-Köniz, Lucerne et Genève, ainsi qu'un terrain destiné à un projet de développement dans le quartier Glattpark à Opfikon.
- PUBLICA modernise et renforce son architecture informatique. Après plus de 20 ans, le système de gestion et d'archivage des documents est remplacé par une nouvelle solution. Afin d'accélérer encore la transformation numérique, PUBLICA développe en continu son expertise conceptuelle et technique en gestion et analyse des données, tant au niveau central qu'au sein des différentes unités organisationnelles.

Les principes stratégiques englobent en outre l'identité propre (page 7) et les valeurs clés: sens des responsabilités, démarche orientée sur les services, esprit d'initiative. La Commission de la caisse avait approuvé les principes stratégiques en juin 2022.

Outre le développement stratégique, PUBLICA accorde une attention particulière à la conduite rigoureuse de son activité principale. Afin qu'elle soit garantie également en situation de crise, le Comité directeur a approuvé le manuel de gestion de crise de PUBLICA, qui règle l'organisation, la composition, les tâches et les compétences de l'état-major de crise et définit la procédure à suivre pour faire face à une crise. L'état-major de crise a participé à un exercice au cours duquel il a été formé à ses missions ainsi qu'à la collaboration.

La prévoyance

Fin 2025, PUBLICA compte onze caisses de prévoyance ouvertes et une caisse de prévoyance fermée. Les caisses de prévoyance ouvertes comprennent des personnes assurées et bénéficiaires de rente, les caisses de prévoyance fermées uniquement des bénéficiaires de rente. Les caisses de prévoyance sont toutes indépendantes les unes des autres au niveau organisationnel et économique. Cela signifie qu'un degré de couverture est calculé et présenté pour chaque caisse de prévoyance. Huit caisses de prévoyance sur onze se sont réassurées à l'interne contre les conséquences financières du décès et de l'invalidité. Les trois autres caisses de prévoyance ouvertes assument les risques de manière autonome.

La taille et la structure des effectifs des caisses de prévoyance sont variables.

Caisses de prévoyance par type et institution

Au 31. 12. 2025, en milliards de CHF et en pour cent de la somme au bilan

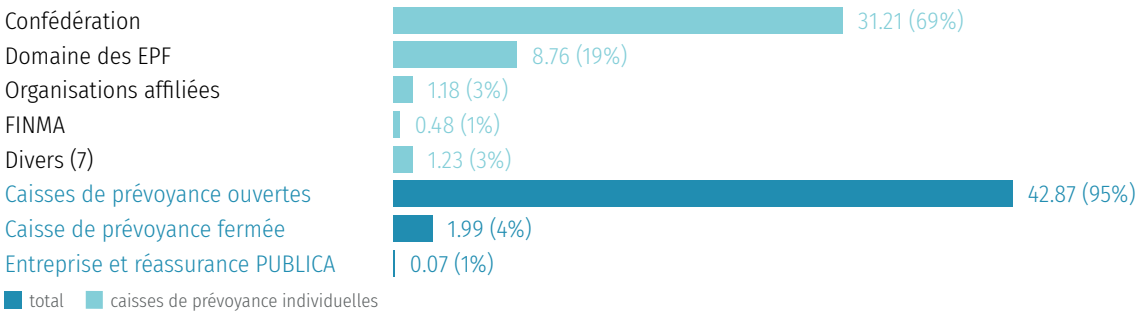

Évaluées avec un taux d'intérêt technique de 2,25 pour cent, les caisses de prévoyance ouvertes affichent un degré de couverture compris entre 107,1 et 113,2 pour cent (entre 103,7 et 109,2 pour cent l'année précédente).

En raison du faible niveau des taux d'intérêt (la courbe d'intérêt des obligations de la Confédération suisse est inférieure au taux d'intérêt technique de 2,25 pour cent), les degrés de couverture économiques sont inférieurs aux degrés de couverture réglementaires et se situent entre 95,5 et 103,6 pour cent (91,3 et 99,1 pour cent l'année précédente).

La Caisse de prévoyance fermée est uniquement composée de bénéficiaires de rente qui sont issus soit des entreprises fédérales ayant acquis leur autonomie au tournant des années 2000 (notamment Swisscom, RUAG et SRG SSR idée suisse), soit d'organisations autrefois affiliées. Le degré de couverture de la Caisse de prévoyance fermée s'élève à 111,6 pour cent (110,1 pour cent l'année précédente). Le degré de couverture économique s'élève à 114,2 pour cent.

La Commission de la caisse est l'organe suprême de PUBLICA. Elle exerce également le rôle d'organe paritaire pour la Caisse de prévoyance fermée. Elle a décidé de réduire le taux d'intérêt technique de la Caisse de prévoyance fermée de 0,5 pour cent à 0 pour cent à fin 2025, notamment pour les raisons suivantes:
- le transfert potentiel dans la Caisse de prévoyance de la Confédération,
- les intérêts durablement bas.

La stratégie de PUBLICA ne prévoit pas de générer de nouvelles affiliations d'employeurs. C'est pourquoi PUBLICA ne créera pas de nouvelles caisses de prévoyance et n'est plus considérée pour cette raison comme une «institution de prévoyance en situation de concurrence au sens de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle».

Personnes assurées: leur nombre est en hausse

Fin 2025, PUBLICA compte 69 931 personnes assurées et 41 595 bénéficiaires de rente. Le nombre de personnes assurées a augmenté d'environ 0,4 pour cent (302 personnes). L'effectif des bénéficiaires de rente a quant à lui légèrement diminué.

Au total, 111 526 personnes sont assurées chez PUBLICA. En 2025, 12 087 entrées et 11 952 sorties ont été enregistrées, par exemple les arrivées et les départs, ainsi que les départs à la retraite et les décès. Chez les personnes assurées, la part de femmes s'élève à 38,8 pour cent. Elle est légèrement plus élevée chez les bénéficiaires de rente.

Personnes assurées contre les risques et assurées complètement

2025, en nombre de personnes

	31.12.2024			31.12.2025				
	Total	Femmes	Hommes	Total	Entrées	Sorties	Variation absolue	en %
Personnes assurées contre les risques	1 097	444	660	1 104	682	675	7	0.6%
Personnes assurées complètement	68 532	26 712	42 115	68 827	9 197	8 902	295	0.4%
Total des personnes assurées	**69 629**	**27 156**	**42 115**	**69 931**	**9 879**	**9 577**	**302**	0.4%

À partir du 1er janvier suivant le 18e anniversaire, les personnes sont assurées contre les risques décès et invalidité. Les personnes assurées chez PUBLICA sont pleinement assurées et bénéficient d'un processus d'épargne à partir du 1er janvier suivant leur 21e anniversaire.

Le graphique suivant montre le nombre de personnes assurées à la fin de l'année 2025, par classe d'âge et par sexe.

Structure d'âge des personnes assurées
31.12.2025, en nombre de personnes

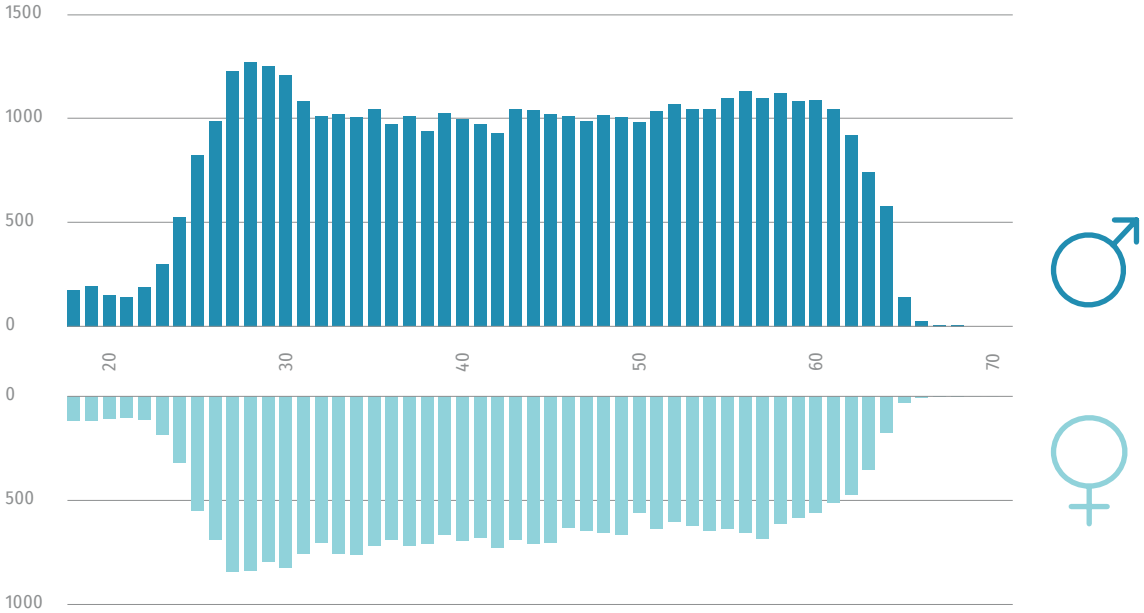

Avoir de vieillesse par âge et sexe des personnes assurées
31.12.2025, en millions de CHF

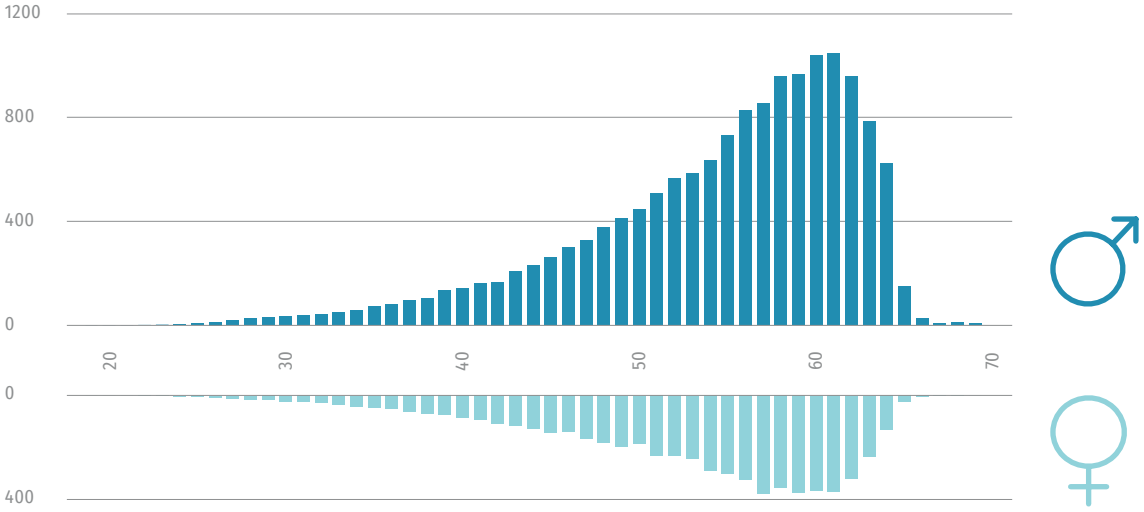

Ce graphique présente la totalité de l'avoir de vieillesse par année d'âge. Il ne montre toutefois pas le nombre de personnes par année d'âge et ne dit donc rien sur l'avoir de vieillesse moyen par personne. La baisse des avoirs de vieillesse à partir de 61 ans est aussi due au fait que de nombreuses personnes prennent une retraite totale ou partielle.

La possibilité de prendre une retraite anticipée et de retirer le capital est utilisée

L'âge moyen de départ à la retraite est d'un peu plus de 63,6 ans. Ce chiffre est inférieur à l'âge de référence et signifie que de nombreuses personnes assurées chez PUBLICA recourent à la possibilité de prendre une retraite (partielle) anticipée. PUBLICA verse à la personne retraitée une rente de vieillesse à vie. Lorsque cette personne décède, sa ou son partenaire survivant reçoit ⅔ de la rente de vieillesse à vie, pour autant qu'elle ou il y ait droit conformément au règlement.

La structure d'âge des bénéficiaires de rente a un impact financier sur une caisse de prévoyance. La structure d'âge de l'effectif ainsi que certaines données de rente sont indiquées ci-après par sexe.

Structure d'âge des bénéficiaires de rentes de vieillesse

31.12.2025, en nombre de personnes

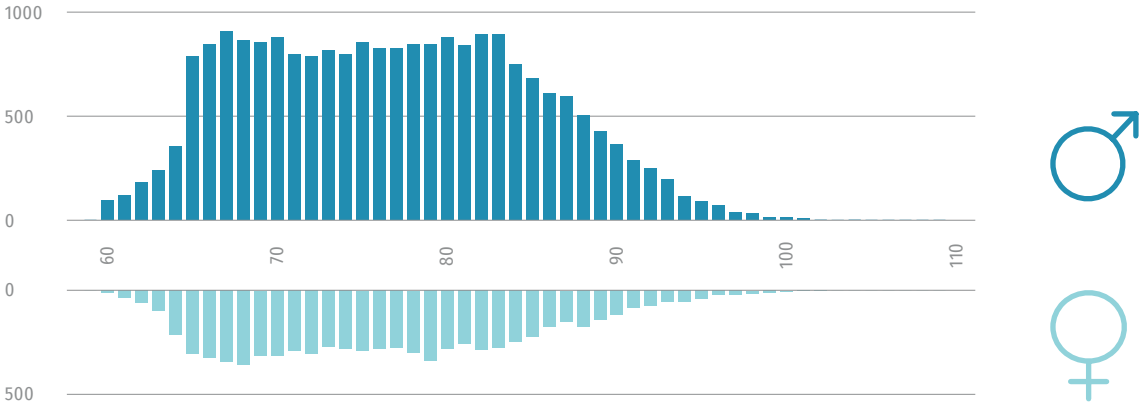

Chez PUBLICA, en 2025, plus de 700 personnes ont pris une retraite anticipée ou partielle avant l'âge de référence.

Le recours au retrait (partiel) en capital continue également. En 2025, PUBLICA a versé 40 pour cent des avoirs de vieillesse des personnes parties à la retraite sous forme de capital. De plus en plus de personnes retirent la totalité de leur capital. Elles quittent ainsi complètement la prévoyance collective et assument elles-mêmes le risque de placement et le risque de longévité.

Bénéficiaires de rente par type de rente

2025, en nombre de personnes

	31.12.2024			31.12.2025				
	Total	Femmes	Hommes	Total	Entrées	Sorties	Variation absolue	en %
Bénéficiaires de rente de vieillesse	29 744	7 676	22 097	29 773	1 195	1 166	29	0.1%
Bénéficiaires de rente d'invalidité	853	394	453	847	91	97	–6	–0.7%
Bénéficiaires de rente de conjoint	9 981	9 383	429	9 812	578	747	–169	–1.7%
Bénéficiaires de rente pour enfants	1 075	496	552	1 048	336	363	–27	–2.5%
Bénéficiaires de rente de divorce	109	115	0	115	8	2	6	5.5%
Total des bénéficiaires de rente	**41 762**	**18 064**	**23 531**	**41 595**	**2 208**	**2 375**	**–167**	**–0.4%**

PUBLICA regroupe sous les bénéficiaires de rente pour enfants les personnes percevant une rente pour enfant de bénéficiaire d'une rente de vieillesse ou d'invalidité ainsi qu'une rente d'orphelin. En 2025, il y a eu presque autant d'entrées que de sorties. En revanche, concernant les rentes de conjoint, il y a eu plus de sorties que d'entrées, notamment suite à des décès ou au remariage.

Distribution des revenus de la fortune

PUBLICA est financée selon le principe de la capitalisation. Cela signifie que les revenus de la fortune sont utilisés pour rémunérer les avoirs des personnes assurées ainsi que pour financer la promesse d'intérêt faite aux bénéficiaires de rente. Par conséquent, une partie fixe des revenus de la fortune est nécessaire pour pouvoir verser aux bénéficiaires de rente une rente à vie d'un montant constant. Car cela leur est garanti.

Répartition des revenus de la fortune

2025, en millions de CHF

	Personnes assurées	Bénéficiaires de rente	Total
Rémunération	–737	–392	–1 129
Alimentation provision pour pertes sur retraites	–82	0	–82
Part (effective) répartition des personnes assurées / bénéficiaires de rente	**–818**	**–392**	**–1 210**
Part répartition en fonction du capital de prévoyance	**–661**	**–550**	**–1 210**
Redistribution en faveur (+) / au détriment (–)	**158**	**–158**	

Évolution historique, en millions de CHF	Personnes assurées	Bénéficiaires de rente
2025	**158**	**–158**
2024	18	–18
2023	–65	65
2022	–70	70
2021	89	–89

En 2025, CHF 737 millions ont été versés en faveur des personnes assurées sous forme de bonifications d'intérêts sur les avoirs de vieillesse. Pour la provision pour pertes sur retraites, un peu plus de CHF 82 millions supplémentaires ont dû être utilisés. Par ailleurs, CHF 392 millions ont été versés aux bénéficiaires de rente pour la rémunération des capitaux de couverture. Ainsi, en termes absolus, environ 32 pour cent des fonds distribués sont allés aux bénéficiaires de rente et 68 pour cent aux personnes assurées. Au regard des capitaux de prévoyance disponibles, le rapport entre les bénéficiaires de rente et les personnes assurées est de 45 pour cent à 55 pour cent. Dans cette comparaison, les personnes assurées ont été créditées de CHF 158 millions de plus.

Somme et valeur médiane des types de rentes

au 31.12.2025

	Femmes	Hommes	Total
Sommes	**513 954 644**	**1 062 246 830**	**1 576 201 475**
Rentes de vieillesse	210 063 887	1 012 940 519	1 223 004 406
Rentes d'invalidité	11 127 278	15 699 210	26 826 488
Rentes de conjoint	283 796 050	7 221 877	291 017 927
Rentes pour enfants	3 983 497	4 463 263	8 446 760
Rentes de divorce	2 553 275		2 553 275
Valeurs médianes	**25 430**	**38 795**	**32 582**
Rentes de vieillesse	24 490	41 070	36 959
Rentes d'invalidité	25 267	31 477	29 126
Rentes de conjoint	26 705	13 825	26 210
Rentes pour enfants	7 328	7 311	7 311

Le chiffre-clé «Sommes» indique les rentes assurées à la date de clôture et non les rentes effectivement versées au cours de l'exercice. Les bénéficiaires de rentes transitoires de vieillesse et de rentes de substitution AI ne sont pas comptabilisés dans la statistique des personnes bénéficiaires de rente. Les personnes qui ont pris leur retraite avant d'avoir atteint l'âge de référence légal, qui ont perçu la totalité de la prestation sous forme de capital et qui perçoivent une rente transitoire sont comptabilisées dans la statistique des personnes bénéficiaires de rente. Les rentes partielles (rente de vieillesse ou d'invalidité partielle) sont aussi prises en compte. Les deux tableaux présentent, en tant que total ou sommes, l'effectif global ainsi que les types de rentes les plus fréquents dans le détail.

Adaptation d'un règlement de prévoyance

Le règlement de prévoyance de la Caisse de prévoyance de la FINMA a été modifié au 1er juillet 2025: en cas de décès, l'avoir constitué par les cotisations d'épargne volontaires est versé sous forme d'indemnité unique en capital. Désormais, la personne assurée peut modifier l'ordre de priorité des ayants droit entre les parents et les frères et sœurs. La déclaration doit être remise dans les trois mois à compter du décès.

Davantage d'utilisatrices et d'utilisateurs pour myPublica

Les chiffres d'utilisation du portail pour les personnes assurées myPublica ont continué d'augmenter au cours de l'année sous revue. Au 31 décembre 2025, 44 407 (38 305 l'année précédente) personnes assurées et 5 653 (3 323 l'année précédente) bénéficiaires de rente étaient enregistrés sur myPublica.

Ce n'est toutefois pas seulement l'enregistrement qui est déterminant pour le succès du portail myPublica, mais surtout son utilisation. Au total, les personnes enregistrées ont visité le portail 253 000 fois en 2025 (190 000 l'année précédente). Comme l'année précédente, la fonction de simulation la plus populaire a été celle concernant la retraite. Les personnes assurées ont simulé près de 123 000 fois leur rente en fonction de la date de départ à la retraite et du mode de perception de la rente. Le calcul des rachats est arrivé en deuxième position. Les personnes assurées se sont également informées sur les rachats volontaires et ont effectué près de 17 000 simulations. Au total, elles ont effectivement procédé à environ 6 000 rachats, dont près de 90 pour cent ont été réalisés directement via myPublica. En troisième position figurent les simulations de cotisations d'épargne volontaires, qui ont été effectuées 14 000 fois.



Les placements

Année de placement réjouissante

2025 a été une année de placement réjouissante. PUBLICA a réalisé une solide performance nette de placement de 6,6 pour cent. Pour la première fois, le portefeuille immobilier suisse a dépassé la valeur de marché (brute) de CHF 4 milliards. L'équipe du service Immobilier s'est agrandie et a été réorganisée en 2024. Cette nouvelle structure permet d'obtenir les résultats souhaités en matière de développement de projets, d'acquisition de nouveaux biens immobiliers et de gestion du portefeuille immobilier. Les marchés boursiers ont atteint de nouveaux records à l'échelle mondiale. Le portefeuille d'actions de PUBLICA a bénéficié de la forte proportion d'actions européennes et issues de pays émergents qui ont nettement mieux performé que l'indice mondial, très orienté sur les États-Unis. Le prix de l'or a connu une évolution encore plus réjouissante. Grâce à un rendement supérieur à 40 pour cent, le métal précieux a atteint en octobre un nouveau record historique, à plus de CHF 110 000 par kilo d'or fin. Le portefeuille de PUBLICA en a largement tiré profit grâce à une pondération de trois pour cent.

L'augmentation de la dette publique dans les pays industrialisés est moins réjouissante et se situe hors du champ d'action de PUBLICA. Les États-Unis misent sur les droits de douane à l'importation et suppriment leurs contributions financières aux organisations internationales, le Royaume-Uni annonce des hausses d'impôt et la France a tenté une réforme des retraites qui a échoué face à l'opposition politique. Dans ces pays, contrairement à la Suisse, les taux d'intérêt sont restés à des niveaux élevés. Enfin, l'ampleur des atteintes à la paix mondiale est préoccupante. Selon l'Indice mondial de la paix (Global Peace Index), le nombre de conflits entre États n'a jamais été aussi élevé depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Concernant les droits de douane à l'importation imposés par les États-Unis, la Suisse a d'abord été moins bien lotie que d'autres partenaires commerciaux, comme l'UE ou le Japon, et a été confrontée début août à l'annonce d'un taux de 39 pour cent sur ses exportations vers les États-Unis. Ce n'est qu'après de longues négociations et au prix de nombreuses concessions qu'elle a convaincu les États-Unis d'abaisser, en novembre, les droits de douane sur les importations suisses au niveau appliqué à l'UE. Fin 2024, le Conseil fédéral avait négocié avec succès un accord avec l'UE, principal partenaire commercial de la Suisse, et l'a formellement signé en mai 2025. Le texte est en cours d'examen au Parlement et pourrait faire l'objet d'une votation populaire en 2027. Il entrerait ensuite en vigueur. L'accord garantit à la Suisse l'accès au marché intérieur de l'UE ainsi qu'aux programmes de recherche européens. Des dispositions transitoires assurent cet accès jusqu'à l'entrée en vigueur de l'accord. Le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) table sur une croissance du PIB de 1,4 pour cent pour l'année 2025. Malgré les incertitudes géopolitiques, la consommation privée est restée stable, tandis que les exportations et les investissements ont souffert des droits de douane américains.

Stratégies de placement diversifiées: en fonction de la structure et de l'évolution

PUBLICA gère la fortune de prévoyance dans l'intérêt des personnes assurées et bénéficiaires de rente. PUBLICA diversifie largement la fortune placée pour obtenir des primes de risque variables. La stratégie de placement définit la répartition de la fortune entre les différentes catégories d'actifs que sont par exemple les actions, les emprunts d'État et d'entreprise, les métaux précieux ou l'immobilier. PUBLICA les contrôle périodiquement.

La Caisse de prévoyance fermée et les caisses de prévoyance ouvertes sont très différentes en termes de structure et d'évolution attendue des engagements. Une stratégie de placement commune à toutes les caisses de prévoyance serait donc en contradiction avec l'art. 50 OPP 2. C'est pourquoi la Commission de la caisse a approuvé, pour la première fois en 2010, l'adoption d'une stratégie de placement pour l'ensemble des caisses de prévoyance fermées et d'une autre stratégie de placement pour l'ensemble des caisses de prévoyance ouvertes. Le graphique suivant présente les deux stratégies de placement actuellement en vigueur.

Stratégie de placement à long terme, par catégorie d'actifs

Au 31.12.2025, quotes-parts en pour cent

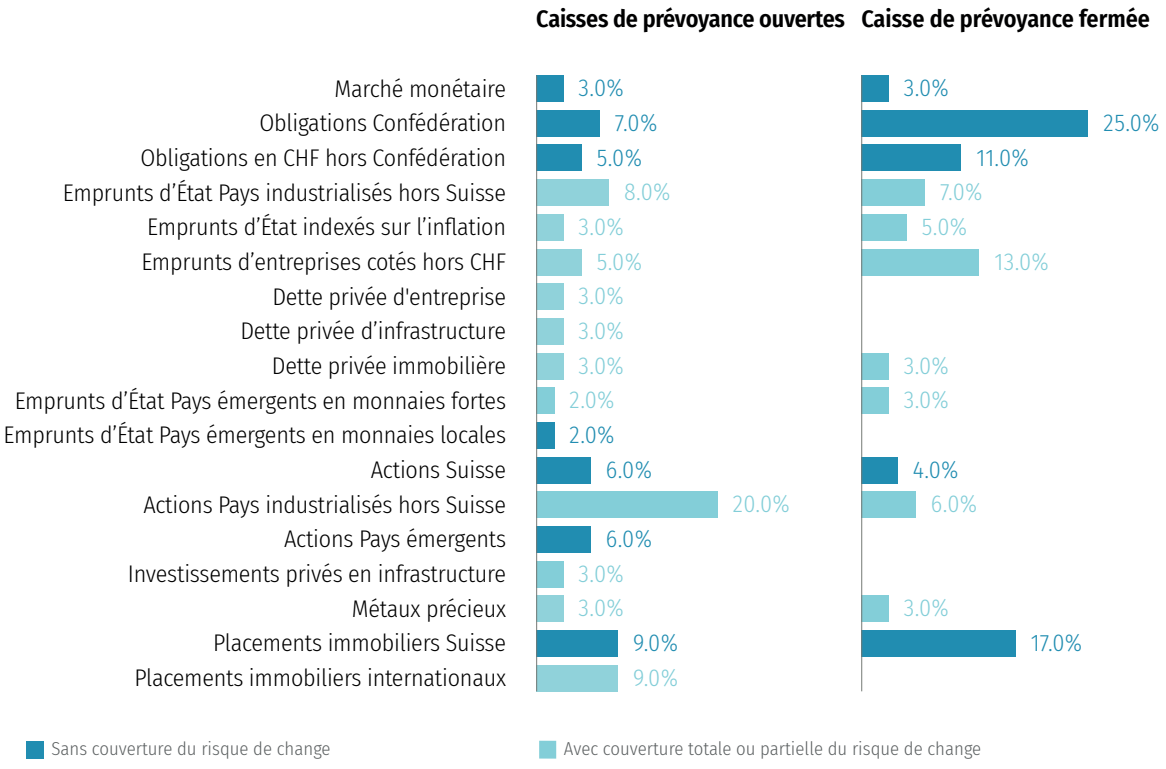

Les actions et l'or se distinguent

Après déduction de tous les frais de gestion, la fortune totale a progressé de 6,6 pour cent. L'augmentation de valeur a atteint 6,7 pour cent pour les caisses de prévoyance ouvertes et 4,2 pour cent pour la Caisse de prévoyance fermée. La stratégie des caisses de prévoyance ouvertes est plus risquée que celle de la Caisse fermée et cela a porté ses fruits. Sur la base de l'indice UBS des caisses de pensions, le portefeuille de PUBLICA a affiché une performance supérieure de 0,8 point de pourcentage à celle d'autres caisses de pensions.

Rendement PUBLICA et indice UBS des caisses de pensions 2025

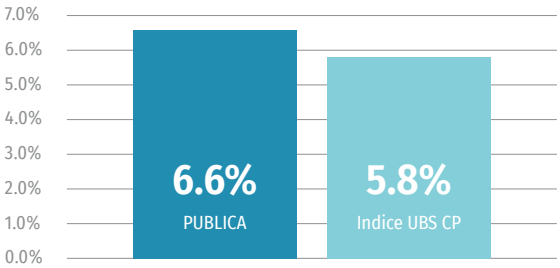

Les actions et les métaux précieux ont fourni une contribution décisive:

- En 2025, ce sont les actions qui ont eu l'influence positive la plus forte sur la fortune totale consolidée de PUBLICA. Avec un rendement annuel de 13,5 pour cent, elles ont apporté une contribution de 4,1 pour cent à la performance globale. Les actions Suisse, avec 18,4 pour cent, et les actions Pays émergents, avec 15,5 pour cent, ont réalisé des performances légèrement supérieures à la moyenne. Le rendement des actions Amérique du Nord s'est élevé à 5,1 pour cent.
- Grâce à une hausse de prix de 48,2 pour cent, les métaux précieux ont contribué de manière disproportionnée à l'évolution positive de l'ensemble de la fortune, à hauteur de 1,6 pour cent.
- L'immobilier a fourni une contribution globale de 0,4 pour cent. Grâce à la baisse des taux d'intérêt et à un rendement solide, l'immobilier suisse a une fois de plus généré une performance nettement positive de 4,8 pour cent. La Caisse de prévoyance fermée, avec une part d'immobilier Suisse plus élevée de 17 pour cent, en a particulièrement bénéficié. L'immobilier à l'étranger a enregistré un rendement légèrement négatif de –0,1 pour cent et n'a donc pas contribué à la performance globale.
- Les valeurs nominales ont contribué à la performance à hauteur de 0,5 pour cent. Les obligations Suisse ont généré une performance de 0,03 pour cent, les emprunts d'État en monnaies étrangères de –2 pour cent, les emprunts indexés sur l'inflation de 0,6 pour cent, les emprunts d'entreprises cotés de 2,6 pour cent, les emprunts d'État Pays émergents de 7,3 pour cent et les investissements en dette privée Infrastructure de 2,5 pour cent.
- L'année 2025 a été marquée par la dépréciation du dollar américain qui s'est inscrit en baisse de 13 pour cent face au franc suisse. PUBLICA a pu largement en atténuer l'impact grâce à sa stratégie de couverture du risque de change.

Sur 20 ans (2005–2025), la fortune totale a augmenté en moyenne de 3,1 pour cent par année. Ce pourcentage est légèrement inférieur à la valeur moyenne de 3,3 pour cent de l'indice UBS des caisses de pensions qui mesure la performance moyenne des caisses de pensions suisses. Les raisons de cette augmentation de valeur plus faible sont

- la stratégie de placement légèrement plus conservatrice de PUBLICA, avec moins d'actions et davantage d'obligations,
- une quote-part plus faible d'immobilier Suisse.


Sandro Doudin
PUBLICA
publica

Gestion des risques

Politique de risque

Un management de la qualité probant et un système de contrôle interne (SCI) efficace sont des composantes essentielles de la politique d'entreprise. Fidèle à sa politique en matière de risque, PUBLICA réalise seulement les opérations pour lesquelles elle est à même d'évaluer les risques avec un degré élevé de probabilité. PUBLICA reste prudente et réservée vis-à-vis des risques qui ne seront vraisemblablement pas ou pas suffisamment compensés. Les membres du personnel responsables du développement des positions de risque de nature opérationnelle ne sont pas chargés en même temps d'en assurer la surveillance ou le contrôle.

Processus d'investissement et de gestion du risque

Le processus d'investissement et de gestion du risque fait partie intégrante du processus de placement de PUBLICA. Il réglemente, au sein de la gestion de fortune, l'identification, la mesure, le pilotage et la surveillance des risques. Il définit également un seuil d'acceptation du risque, ce qui signifie que les risques résiduels sont connus et tolérables. Le processus d'investissement et de gestion du risque prend en compte trois niveaux de risque: celui des risques stratégiques, celui des risques tactiques et celui des risques liés à la mise en œuvre.

Les risques qui pourraient affecter durablement l'exécution du mandat de prestations doivent faire l'objet d'un pilotage actif dans le cadre du processus d'investissement et de gestion du risque. Les risques stratégiques sont ceux qui ont le plus d'impact sur l'accomplissement du mandat de prestations. Les conséquences (possibles) des risques tactiques ou des risques liés à la mise en œuvre sont moins étendues, même si elles ne sont pas négligeables pour autant.

Risques stratégiques

La politique de placement à long terme a pour but de garantir que PUBLICA peut toujours verser les rentes. Elle définit les conditions-cadres qui, chez PUBLICA, sont déterminantes en matière de gestion de la fortune, et constitue par conséquent un sous-processus à l'échelon des risques stratégiques. En effet, c'est au sein de ce sous-processus que la philosophie de placement est examinée, les tendances à long terme analysées, les catégories d'actifs autorisées définies et le budget risque stratégique fixé. Par «long terme», il faut entendre un horizon de plus de dix ans, qui correspond par ailleurs à celui des engagements de PUBLICA.

L'examen de la stratégie de placement est un autre sous-processus mis en œuvre pour les risques stratégiques. Ce sous-processus est encadré par les filets de sécurité définis par la politique de placement à long terme et correspond au processus classique de gestion actif-passif (asset liability management; ALM). L'ALM consiste à ajuster et contrôler les interdépendances, d'une part entre l'actif et le passif du bilan, et d'autre part, entre la structure et l'évolution attendue de l'effectif des personnes assurées.

Le but d'une étude ALM est de définir une stratégie de placement qui s'intègre dans le budget risque imparti et qui soit, par conséquent, en adéquation avec la capacité de risque et la propension au risque de la caisse de pensions. Il est essentiel que, dans le cadre de ce sous-processus, PUBLICA réexamine annuellement sa capacité de risque ainsi que les principales hypothèses sur lesquelles elle se fonde, notamment les hypothèses risque-rendement par catégorie d'actifs.

Pour le pilotage des risques qualitatifs susceptibles d'avoir, à moyen ou long terme, des incidences financières négatives sur la fortune placée, PUBLICA suit un processus d'analyse des risques stratégiques, qui intègre les risques ESG (aspects écologiques et sociaux ainsi que thèmes de la gestion d'entreprise) et, depuis 2020, également les risques systémiques. En 2025, des expertes et experts externes ont évalué les tendances à long terme susceptibles d'exercer une influence significative sur le profil risque-rendement. Les sujets abordés allaient des conflits commerciaux à l'endettement

public, en passant par les opportunités et les risques liés au climat. PUBLICA tient compte des enseignements tirés de l'atelier dans le cadre de l'étude ALM et pour l'élaboration de scénarios. Pour l'année 2025, PUBLICA publie à nouveau un rapport sur l'investissement responsable qui pourra être consulté sur publica.ch. Ce rapport a pour but de créer la transparence, d'expliquer ce que signifie investir de manière responsable pour PUBLICA et de montrer les domaines dans lesquels des progrès ont été réalisés.

Risques tactiques

Les spécialistes en placement de PUBLICA peuvent s'écarter de la stratégie de placement retenue s'ils estiment, sur la base de raisons fondées, que cela leur permettra de générer une plus-value ou de réduire le risque durablement. La Commission de la caisse adopte les positions tactiques maximales autorisées en même temps que les stratégies de placement. Les risques liés à un écart par rapport à la stratégie de placement doivent, en principe, être en lien avec le rendement attendu. Ils sont surveillés et documentés.

Risques liés à la mise en œuvre

Si la stratégie de placement n'est pas mise en œuvre conformément aux prescriptions à l'intérieur d'une catégorie d'actifs donnée, il en résultera une distorsion du budget risque stratégique. Le but du processus «Risques liés à la mise en œuvre» est d'empêcher que cela arrive et de garantir le versement de toutes les prestations dans les délais. Les risques individuels significatifs sont par conséquent identifiés à tous les échelons et réduits de manière appropriée.

Risques opérationnels

Un risque opérationnel est le risque de pertes qui pourraient découler d'événements extérieurs négatifs ou de l'inadéquation, voire de la défaillance de processus internes, de personnes ou de systèmes. Les contrôles internes permettent à PUBLICA de réduire les risques opérationnels dans tous les secteurs essentiels. Grâce aux contrôles réalisés à l'échelle de l'entreprise, PUBLICA identifie notamment les cyberrisques possibles et prend le cas échéant des contre-mesures.

Le service Management de la qualité et de la sécurité vérifie chaque année, avec les personnes responsables, si les contrôles internes correspondent encore à la situation du moment et aux exigences actuelles ou s'ils doivent être adaptés.

Risque actuariel

Le risque actuariel comprend les risques vieillesse, décès et invalidité. Il se réalise lorsque les bases de calcul, telles que le taux d'intérêt technique et les tables de mortalité, ne correspondent pas aux risques qui surviennent effectivement parmi les personnes assurées et les bénéficiaires de rente, ni à l'évolution effective des taux d'intérêt.

Pour les bénéficiaires de rente, PUBLICA compare les capitaux susceptibles d'être libérés selon les prévisions avec ceux qui l'ont effectivement été suite à des cas de décès. Cette méthode permet de déterminer l'écart existant, pour l'année concernée, entre les hypothèses actuarielles et les événements effectivement intervenus. La démarche est la même pour les personnes assurées: les charges attendues du fait des cas de décès ou d'invalidité sont comparées avec les cas effectivement survenus. La différence entre la prime de risque et le sinistre effectif correspond aux pertes ou gains actuariels de chaque année, par caisse de prévoyance.

Résultat en matière de risque concernant les personnes assurées

En ce qui concerne les personnes assurées, le résultat en matière de risque affiche globalement un gain de CHF 42,8 millions (CHF 43,4 millions l'année précédente).

Résultat en matière de risque décès et invalidité pour les personnes assurées, toutes caisses de prévoyance confondues

Évolution de 2021 à 2025 en millions de CHF, en nombre ou en pour cent

2025	Unités	Primes de risque	Sinistres	Total gains (+) pertes (–)	Nombre
Cas d'invalidité (y c. augmentations du degré d'invalidité)	millions de CHF	86.1	–45.2	40.9	110
Cas de décès	millions de CHF	7.5	–5.7	1.8	42
Total	**millions de CHF**	**93.6**	**–50.9**	**42.8**	**152**
Gain assuré	millions de CHF	6 080	6 080		
Prime de risque réglementaire requise	pour cent	1.54%	0.84%		

2024	Unités	Primes de risque	Sinistres	Total gains (+) / pertes (–)	Nombre
Cas d'invalidité (y c. augmentations du degré d'invalidité)	millions de CHF	83.0	–38.6	44.4	91
Cas de décès	millions de CHF	9.2	–10.2	–1.0	45
Total	**millions de CHF**	**92.2**	**–48.8**	**43.4**	**136**
Gain assuré	millions de CHF	5 990	5 990		
Prime de risque réglementaire requise	pour cent	1.54%	0.81%		

Évolution historique	Unités	Primes de risque	Sinistres
2025	pour cent	1.54%	0.84%
2024	pour cent	1.54%	0.81%
2023	pour cent	1.54%	0.96%
2022	pour cent	1.53%	0.97%
2021	pour cent	1.54%	0.65%

Résultat en matière de risque concernant les bénéficiaires de rente

Le résultat du risque concernant les bénéficiaires de rente résulte de la différence entre les décès attendus et les décès effectivement survenus parmi les bénéficiaires de rente. Tant le nombre de décès que leurs caractéristiques (p. ex. l'âge, le montant de la rente ou l'état civil) contribuent au résultat du risque. Au cours de l'exercice 2025, le nombre de décès parmi les bénéficiaires d'une rente de vieillesse a été d'environ 6 pour cent inférieur aux prévisions. En revanche, le nombre de bénéficiaires de rentes de survivants décédés a été d'environ 15 pour cent supérieur aux attentes. Cette situation se reflète également dans le résultat du risque. Pour les rentes de vieillesse, il en résulte une perte de CHF 57,4 millions (22,5 l'année précédente), tandis que pour les rentes de survivants, un gain de CHF 16,2 millions est enregistré (8,3 l'année précédente). Au total, toutes catégories de rentes confondues, la perte actuarielle pour l'exercice 2025 s'élève à environ CHF 33,2 millions (5,3 l'année précédente).


PUBLICA 4913

Les membres du personnel de PUBLICA

L'effectif du personnel (y c. apprenties et apprentis ainsi que stagiaires de hautes écoles) a baissé d'une personne par rapport à l'année précédente et se monte actuellement à 125. Le nombre de postes équivalents temps plein (FTE) s'élève à 106,9 (1,6 pour cent de moins que l'année précédente). 19,1 pour cent des hommes travaillent à temps partiel (23,5 pour cent l'année précédente). Chez les femmes, le pourcentage de temps partiel s'élève à 66,7 pour cent (72 pour cent l'année précédente).

Avec 45,6 pour cent, la part des femmes a diminué de 0,4 point de pourcentage. La proportion de femmes cadres, de 22,2 pour cent, a diminué de 0,1 pour cent par rapport à l'année précédente.

Au total, onze membres du personnel ont quitté PUBLICA en 2025 (dix l'année précédente), dont huit qui ont donné leur congé et trois qui sont partis à la retraite.

Davantage d'hommes que de femmes. Le travail à temps partiel est répandu.

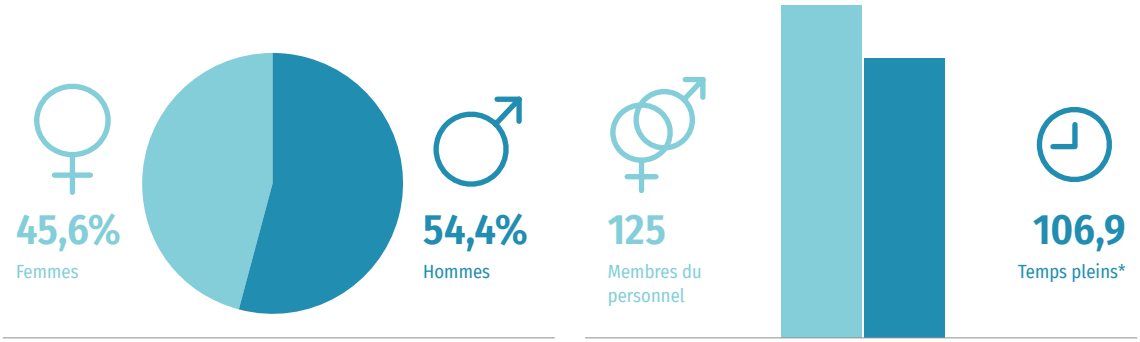

* Un taux d'occupation ≥ 90% est considéré comme un temps plein

Succès en matière de recrutement

Au cours de l'année sous revue, PUBLICA a mis au concours dix-sept postes et les a pourvus avec des personnes très qualifiées parmi un grand nombre de candidatures. Les nouvelles collaboratrices et nouveaux collaborateurs apprécient la stratégie claire, la culture, le contenu du travail ainsi que les conditions d'engagement. En 2025, PUBLICA a renforcé son positionnement sur le marché du travail et mis en œuvre différentes mesures d'employer branding, comme la création d'une banque de photos de collaboratrices et collaborateurs. Certaines d'entre elles agrémentent visuellement le présent rapport de gestion. Trois postes, dont deux de cadres, ont été pourvus en interne.

Enquête auprès du personnel 2025

Les résultats dressent dans l'ensemble un tableau positif. La satisfaction au travail a légèrement augmenté par rapport à 2023. L'engagement envers PUBLICA (commitment) et l'implication au travail (work engagement) restent à un niveau très élevé. PUBLICA est considérée comme étant un employeur attractif. Le climat de travail, les activités porteuses de sens ainsi que la clarté de la stratégie sont particulièrement appréciés.

La mise en œuvre conséquente des décisions, la compréhension commune des changements ainsi que les processus de travail sont évalués de manière plus critique. Le Comité directeur voit ici un mandat clair visant à améliorer ces points.

Nouvelle filière de formation

PUBLICA propose désormais la formation sur quatre ans de développeuse / développeur de business numérique CFC. Les développeuses et développeurs de business numérique soutiennent le développement numérique, la transformation et l'innovation d'une entreprise. Depuis plusieurs années déjà, PUBLICA propose la formation de médiamaticienne / médiamaticien ainsi que l'apprentissage de commerce.



Gouvernance d’entreprise

Le programme de formation initiale et continue destiné aux membres de la Commission de la caisse et des organes paritaires est apprécié. En 2025, PUBLICA l’a ouvert aux membres de l’Assemblée des délégués et au personnel du siège.

Structure organisationnelle

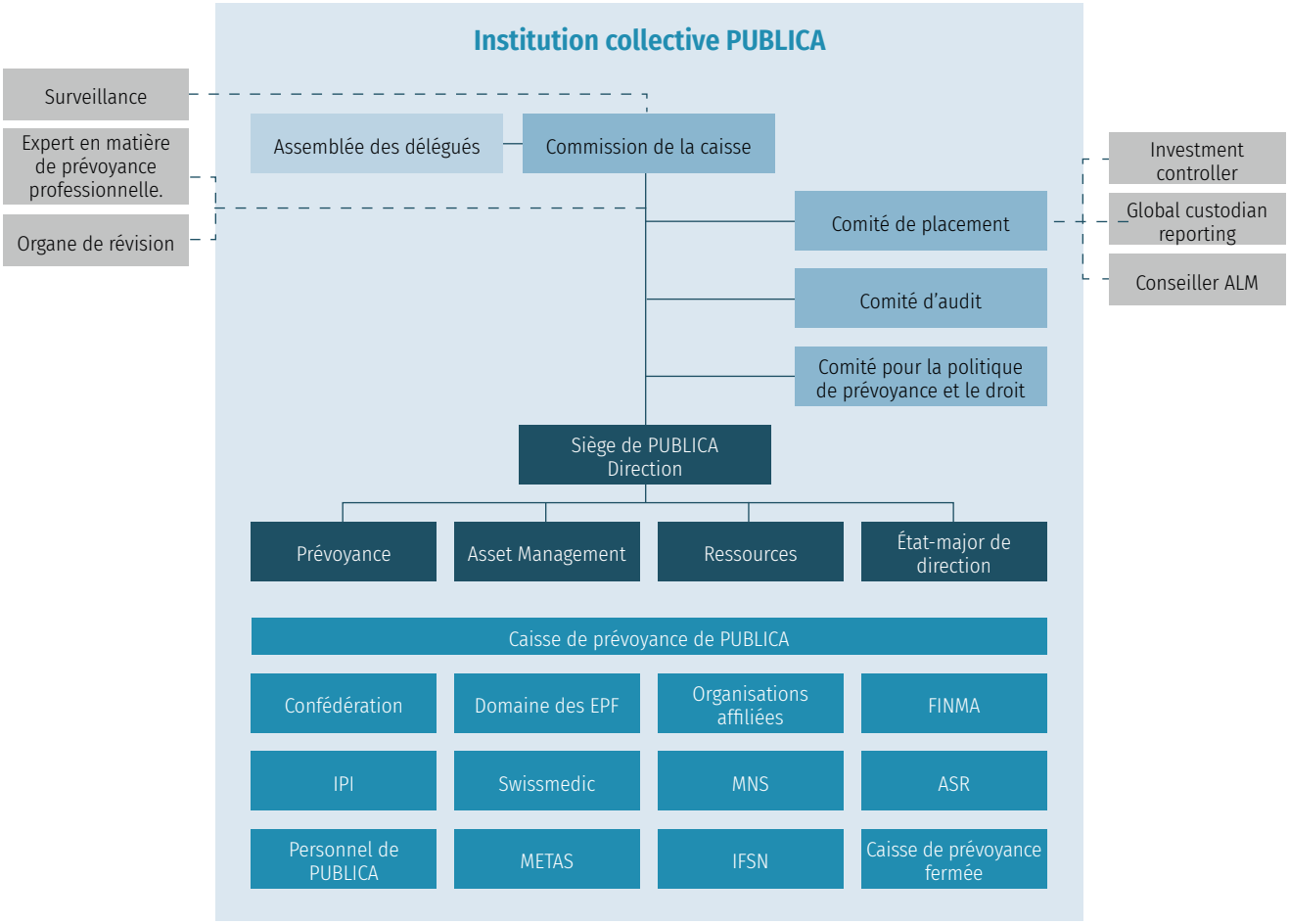

Commission de la caisse

La Commission de la caisse est l'organe stratégique suprême de PUBLICA. Elle exerce la surveillance de la gestion des affaires et définit l'orientation stratégique et les principes de conduite de PUBLICA. Elle est indépendante de l'exploitation opérationnelle. En sa qualité d'instance indépendante, l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF) surveille les activités de PUBLICA.

Élections et mandat

Le mandat des membres de la Commission de la caisse dure quatre ans. La Commission de la caisse nomme la Direction et désigne l'organe de révision ainsi que l'expert en matière de prévoyance professionnelle de l'institution collective.

La Commission de la caisse est composée de manière paritaire. Elle est formée de 16 personnes, 8 représentant les personnes employées et 8 les employeurs.

La présidence est composée de deux personnes, une représentant les personnes employées et l'autre les employeurs. L'attribution de la présidence et de la vice-présidence suit un rythme bisannuel: pendant deux ans, la représentation des employeurs assure la présidence, tandis que celle des personnes employées assume la vice-présidence. Durant les deux années suivantes, les rôles sont inversés. La responsabilité est ainsi répartie de manière équilibrée.

Les élections de renouvellement de la Commission de la caisse ont eu lieu en mai 2025. Le 1er juillet 2025, elle a entamé son nouveau mandat avec sept nouveaux membres. Nicolas Schmidt préside la Commission de la caisse et représente les personnes employées. Kaspa Müller représente les employeurs et a été élu vice-président.

Pour approfondir certains thèmes, la Commission de la caisse met en place les comités permanents suivants:
- Comité de placement
- Comité d'audit
- Comité pour la politique de prévoyance et le droit

Au cours de l'année sous revue, la Commission de la caisse a convoqué neuf séances. Le Comité de placement et le Comité d'audit se sont réunis six fois, le Comité pour la politique de prévoyance et le droit cinq fois.

Les membres de la Commission de la caisse et des comités ont suivi des formations continues diverses pendant 18,5 jours sur les thèmes stratégiques de la prévoyance professionnelle. Depuis 2022, un programme de formation continue systématique est proposé aux membres de la Commission de la caisse. Il se base sur un profil de compétences des membres et englobe des cours internes et externes. Le programme de formation continue est également ouvert aux membres des organes paritaires, de l'Assemblée des délégués ainsi qu'au personnel du siège.



Composition de la Commission de la caisse au 31 décembre 2025
Représentation des employés



Albisser Eliane

Activité	Directrice PK-Netz
Formation	MA droit et sociologie
Commission de la caisse	depuis le 1er juillet 2021
Comité	Comité d'audit depuis le 1er juillet 2025
Mandats externes	Comité Anlaufstelle Sans-Papiers Bâle



Cucè Tania

Activité	Cheffe d'équipe Administration fédérale des contributions AFC
Formation	Master of Law, LL.M.
Commission de la caisse	depuis le 1er octobre 2023
Comité	Politique de prévoyance et droit depuis le 1er octobre 2023
Mandats externes	Membre du conseil d'administration Spitex Muttenz AG; Comité Spitex Regio Liestal; vice-présidence PS Bâle-Campagne; co-présidence VPOD Région Bâle; membre du conseil Fondation Basel-Olsberg für Menschen mit einer Behinderung; comité Amie Basel



Egger Adrian

Activité	Chef des finances, Personnel et administration Mission de la Suisse auprès des organisations internationales
Formation	Banquier avec dipl. féd., MBA Liverpool
Commission de la caisse	depuis le 1er janvier 2024
Comité	Comité d'audit depuis le 1er janvier 2024



Freymond Christoph

Activité	Suppléant du chef de section Office fédéral de la statistique OFS
Formation	lic. ès sc. pol.
Commission de la caisse	depuis le 1er juillet 2025
Comité	Politique de prévoyance et droit depuis le 1er juillet 2025



Lagger Valentin

Activité	Responsable de la formation Assurance-chômage
Formation	lic. rer. pol.
Commission de la caisse	depuis le 1er juillet 2021
Comité	Comité de placement depuis le 1er janvier 2024



Mandaglio Mattia

Activité	Secrétaire régional VPOD
Formation	Master of Science in Economics
Commission de la caisse	depuis le 1er juillet 2025
Comité	Comité de placement depuis le 1er juillet 2025
Mandats externes	Membre du conseil de fondation et membre Commission de placement Caisse de pensions de la ville de Zurich; président du conseil de fondation et vice-président Commission de placement Caisse de pensions de la ville de Winterthur; membre Commission fédérale AVS/AI



Schmidt Nicolas | Président de la Commission de la caisse

Activité	Spécialiste consommation et produits durables Office fédéral de l'environnement OFEV
Formation	Master of Social Science, Master of Public Administration
Commission de la caisse	depuis le 1er juillet 2021
Mandats externes	Trésorier Association du personnel de la Confédération (APC)



Zilio Laura

Activité	Juriste Secrétariat d'Etat à l'économie SECO
Formation	Master of Law, LL.M. en droit européen
Commission de la caisse	depuis le 1er juillet 2025
Comité	Comité d'audit depuis le 1er juillet 2025

Représentation des employeurs



Bugmann Karsten

Activité	Head HR & Services Conseil des EPF
Formation	Master of Law, EMBA
Commission de la caisse	depuis le 1er juillet 2025
Comité	Politique de prévoyance et droit depuis le 1er juillet 2025
Mandats externes	Président CA Suhrental Alterszentrum AG; vice-président CA Lernwerk Betriebe AG; président Association Work Life Aargau; président Association Freunde Vindonissapark



Egloff Lorenzo

Activité	Secrétaire général suppléant et chef des ressources Tribunal fédéral
Formation	Dr en admin. publ., lic. iur., CAS+ en médiation, CAS en magistrature pénale
Commission de la caisse	depuis le 1er juillet 2025
Comité	Comité d'audit depuis le 1er juillet 2025
Mandats externes	EGLOFF MEDIATION (propriétaire)



Haas Meik

Activité	Responsable des finances et services coopérative réservesuisse
Formation	Économiste d'entreprise HES, Major in Finance and Law
Commission de la caisse	depuis le 1er juillet 2023
Comité	Comité d'audit depuis le 1er juillet 2023



Müller Kaspar | Vice-président de la Commission de la caisse

Activité	Secrétaire général suppléant Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC
Formation	Économiste d'entreprise diplômé ES
Commission de la caisse	depuis le 1er mars 2016



Noto Juliette

Activité	Vice-directrice Service de renseignement de la Confédération SRC
Formation	lic. rer. pol. / LL.M sciences juridiques; MAS ECI
Commission de la caisse	depuis le 1er juillet 2025
Comité	Comité de placement depuis le 1er juillet 2025



Schwendener Peter

Activité	Directeur adjoint Administration fédérale des finances
Formation	Dr rer. pol.
Commission de la caisse	depuis le 1er juillet 2021
Comité	Comité d'audit depuis le 1er juillet 2021
Mandats externes	Membre du conseil d'administration BLS Netz AG Membre du comité Association Surprise



Tschirren Martin

Activité D	Directeur Office fédéral du logement OFL
Formation	lic. phil.
Commission de la caisse	depuis le 1er juillet 2025
Comité	Comité de placement depuis le 1er juillet 2025
Mandats externes	Vice-président Grand Conseil ecclésiastique (parlement) de la collectivité ecclésiastique catholique romaine de Berne et environs



von Kaenel Rahel | Présidente du Comité pour la politique de prévoyance et le droit

Activité	Directrice Office fédéral du personnel OFPER
Formation	Dr phil. hist.
Commission de la caisse	depuis le 1er juillet 2021
Comité	Politique de prévoyance et droit depuis le 1er juillet 2021
Mandats externes	Membre consultative Executive MPA, Université de Berne; membre Conseil de la Suva

Comité de placement

Le Comité de placement a pour tâche de proposer à la Commission de la caisse les critères selon lesquels la capacité de risque des caisses de prévoyance est évaluée, ainsi que de lui suggérer des stratégies de placement appropriées. Le Comité de placement veille en outre à ce que les activités des gestionnaires de fortune externes et des gestionnaires internes soient surveillées.

Matthias Weber est président du Comité de placement depuis le 1er juillet 2018. Depuis le 1er juillet 2025, il exerce cette fonction en tant qu'expert externe en placements et n'est donc plus membre de la Commission de la caisse.

Juliette Noto, Mattia Mandaglio, Martin Tschirren et Valentin Lagger, membres de la Commission de la caisse, composent le Comité de placement.

Roman Denkinger et Andreas Loepfe en font également partie en tant qu'experts externes en placements.

Le directeur a.i. et le responsable de la division Asset Management participent aux séances avec voix consultative.

Le Comité de placement approuve les transactions immobilières directes en Suisse (achats, ventes, projets) d'une valeur supérieure à CHF 30 millions ainsi que les achats de terrains de plus de CHF 10 millions pour lesquels il n'existe aucun projet concret. Le Comité de l'immobilier Asset Management approuve les investissements d'un montant inférieur. En font partie le directeur a.i., le responsable de la division Asset Management et le responsable du service Immobilier. Désormais, le Comité de l'immobilier approuve également le budget et les comptes annuels du portefeuille immobilier suisse détenu directement et établit un rapport à l'intention du Comité de placement.

Composition du Comité de placement avec les membres externes

Weber Matthias | Membre externe et président du Comité de placement

Activité	Propriétaire d'alpha-optimum Sàrl, Hedingen
Formation	lic. oec. HSG, Executive MBA International Wealth Management
Au comité depuis le	1er juillet 2018

Denkinger Roman | Membre externe

Activité	Head of Investment Management comPlan
Formation	Économiste d'entreprise HES
Au comité depuis le	1er juillet 2025
Mandats externes	ASGA, expert externe, Comité de placement du CA Wille und Partner GmbH, membre de la direction

Loepfe Andreas | Membre externe

Activité	Partenaire et gérant de INREIM AG
Formation	lic. oec. publ., FRICS
Au comité depuis le	1er juillet 2015
Mandats externes	INREIM AG: délégué du conseil d'administration, IMMRA AG: membre du conseil d'administration; HappyOwner II S: président du conseil d'administration; SOFISA SA: membre du conseil d'administration; Fondation de la Baloise pour le placement des capitaux d'institutions de prévoyance: membre du conseil de fondation; SwissIncome SA: membre du conseil d'administration

Comité pour la politique de prévoyance et le droit

Le Comité pour la politique de prévoyance et le droit se penche sur les questions de principe et de mise en œuvre de la politique de prévoyance. Il accompagne l'adaptation des bases, par exemple des règlements, à l'échelon des caisses de prévoyance. Il suit en outre l'évolution de la législation en matière de prévoyance professionnelle ainsi que dans des domaines juridiques connexes.

Rahel von Kaenel préside le comité depuis le 1er juillet 2021. Tania Cucè, Christoph Freymond et Karsten Bugmann sont membres de ce comité. Le responsable de la division Prévoyance y prend part avec voix consultative.

Comité d'audit

Le Comité d'audit traite des questions financières et comptables. Il vérifie les comptes annuels ainsi que les rapports de l'organe de révision et des expertes et experts en matière de prévoyance professionnelle. Il évalue en outre le bon fonctionnement du système de gestion de la qualité, y intègre la gestion des risques et surveille le respect des normes et des prescriptions pertinentes.

Adrian Egger préside le Comité d'audit depuis le 1er juillet 2025. Eliane Albisser, Laura Zilio, Meik Haas, Peter Schwendener et Lorenzo Egloff sont également membres de ce comité. Le responsable de la division Ressources prend part aux séances avec voix consultative.

Instruments d'information et de contrôle

Les règlements et les contrats d'affiliation sont les instruments de pilotage centraux de PUBLICA. Il incombe à la Commission de la caisse de les approuver. Les principaux instruments d'information et de contrôle que le Comité directeur met à la disposition de la Commission de la caisse et de ses comités sont les suivants:

Management de la qualité

PUBLICA exploite un système bien structuré de management de la qualité. Ce faisant, elle cherche à fournir aux groupes concernés des prestations opérationnelles de haute qualité. De plus, les processus internes sont régulièrement contrôlés et optimisés.

Système de contrôle interne

Le système de contrôle interne (SCI) de PUBLICA est basé sur des processus. Chaque année, PUBLICA vérifie les contrôles internes et établit un rapport sur le pilotage des risques à l'attention du Comité directeur et de la Commission de la caisse.

Compliance

Au moins une fois par an, le Comité directeur établit à l'attention de la Commission de la caisse un rapport relatif à la gestion loyale et conforme au droit des affaires de PUBLICA et au comportement des entreprises externes qui travaillent pour PUBLICA.

Finances et système d'information du management

Les membres de la Commission de la caisse ont accès à l'évolution mensuelle des degrés de couverture (degré de couverture selon OPP 2, degré de couverture économique, etc.) de toutes les caisses de prévoyance. Ils reçoivent en outre un rapport annuel consacré aux caisses de prévoyance ainsi que les rapports de l'investment controlling externe. La Commission de la caisse approuve le rapport de gestion.

Les membres des organes paritaires reçoivent ces informations pour leur caisse de prévoyance respective.

Assemblée des délégués

L'Assemblée des délégués est composée de 80 collaboratrices et collaborateurs, tous salariés auprès d'employeurs affiliés à PUBLICA.

L'Assemblée des délégués est divisée en trois circonscriptions électorales. Le nombre de sièges par circonscription électorale se base sur la réserve mathématique de la caisse de prévoyance concernée rapportée à la réserve mathématique globale de PUBLICA.

- La circonscription électorale I comprend la Caisse de prévoyance de la Confédération.
- La circonscription électorale II englobe l'administration fédérale décentralisée et le domaine des EPF.
- La circonscription électorale III comprend les organisations affiliées.

La tâche principale de l'Assemblée des délégués est d'élire la représentation des personnes employées au sein de la Commission de la caisse PUBLICA. En outre, les déléguées et délégués de la circonscription électorale I élisent tous les quatre ans la représentation des personnes employées au sein de l'organe paritaire de la Caisse de prévoyance de la Confédération.

Chaque année, la Direction de PUBLICA informe l'Assemblée des délégués sur l'évolution des affaires de l'institution collective. L'Assemblée des délégués a en outre le droit de soumettre des propositions à la Commission de la caisse.

Les personnes assurées chez PUBLICA élisent les membres de l'Assemblée des délégués. Les élections de renouvellement général ont eu lieu en novembre 2024. Les noms de toutes les personnes déléguées et des circonscriptions électorales qu'elles représentent sont publiés sur publica.ch.

Présidence de l'Assemblée des délégués au 31 décembre 2025

Wüthrich Marcel

Fonction	Président
Activité	Actuaire en gestion des risques au sein de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP)

Hayoz Jérôme

Fonction	Vice-président Entrée au 31.12.2024
Activité	Secrétaire général de l'Association du personnel de la Confédération APC





Les cinq membres du Comité directeur sont responsables de la gestion opérationnelle ainsi que des principaux services spécialisés et d’état-major.

Direction et Comité directeur

La Direction assume la responsabilité globale de la gestion du personnel, des finances et de l’organisation de PUBLICA. Le Comité directeur assure la gestion opérationnelle et veille à ce que les objectifs stratégiques soient mis en œuvre et les tâches exécutées de manière fiable, consciencieuse et avec diligence. Le règlement d’exploitation et d’organisation forme la base légale de son activité.

Le Comité directeur est composé de cinq personnes. Trois membres font partie du Comité directeur au sens étroit: les responsables des divisions Ressources, Prévoyance et Asset Management. La responsable du service Communication d’entreprise et le responsable du service Informatique sont membres du Comité directeur élargi. Une répartition claire des tâches et une collaboration étroite garantissent une gestion efficace dans tous les services.

Au cours de l’année sous revue, plusieurs changements sont intervenus au sein du Comité directeur. Trois membres ont démissionné. Depuis le départ de Doris Bianchi, Markus Zaugg, responsable Ressources, assume la fonction de directeur ad intérim. Grâce à sa longue expérience et à sa connaissance approfondie de l’organisation, PUBLICA a pu poursuivre ses activités de manière avisée, rigoureuse et avec succès.

Sandro Doudin a succédé à Stefan Beiner en tant que responsable de la division Asset Management. Mario Bertschi est devenu responsable de la division Prévoyance suite au départ de Patrick Bonadei.

Emmanuel Vauclair prendra ses fonctions de directeur dès le 1er mai 2026, succédant ainsi à Doris Bianchi. Les changements ont été accompagnés de manière réfléchie afin de garantir la continuité et la stabilité.

Au 31 décembre 2025, le Comité directeur se compose des membres suivants:

Bertschi Mario

Fonction	Responsable Prévoyance
Formation	Master of Law, avocat
Mandats externes	Membre du conseil de fondation Kinderheim Klösterli

Doudin Sandro

Fonction	Responsable Asset Management
Formation	Master of Science in Finance, HEC Lausanne
Mandats externes	Président de la Commission de placement Fondation collective Vita

Zaugg Markus

Fonction	Directeurr a.i., responsable Ressources
Formation	Économiste d'entreprise ES, EMBA en gestion des RH

Font partie du Comité directeur élargi au 31 décembre 2025:

Styczynski Maciej

Fonction	Responsable Informatique
Formation	Ingénieur HES en informatique, MAS Information Technology, EMBA General Management
Mandats externes	Propriétaire de LiveMEDIA M. STYCZYNSKI

Rychen Beatrice

Fonction	Responsable Communication d'entreprise
Formation	Économiste d'entreprise HES, MAS in Corporate Communication
Mandats externes	Membre du comité Secours d'hiver du canton de Berne

Indemnités

Politique d'indemnisation

Les indemnités forfaitaires perçues par le président de la Commission de la caisse s'élèvent à CHF 36 000, celles du vice-président à CHF 24 000. Le montant de l'indemnité forfaitaire annuelle versée au président du Comité de placement est de CHF 50 000. Les autres membres de la Commission de la caisse ainsi que les membres externes du Comité de placement perçoivent une indemnité forfaitaire de CHF 4 000 à laquelle s'ajoutent les jetons de présence. Les jetons de présence s'élèvent à CHF 500 par séance d'une demi-journée, à CHF 1 000 pour la présidente du Comité d'audit et pour la présidente du Comité pour la politique de prévoyance et le droit.

Procédure de fixation

Le Comité d'audit examine chaque année jusqu'à la moitié de la période électorale si le montant des indemnités des membres de la Commission de la caisse est adéquat, en particulier les indemnités de la présidence.

La présidence de la Commission de la caisse fixe le salaire de la directrice. La responsabilité de fixer les salaires des collaboratrices et collaborateurs de PUBLICA incombe à la Direction.

Montant des indemnités versées à la Commission de la caisse

Le montant des indemnités, frais de déplacement forfaitaires en sus, ayant été versées directement ou indirectement par PUBLICA aux membres de la Commission de la caisse et de ses comités s'élève à CHF 300 125 (CHF 294 674 l'année précédente).

Indemnités des membres de la Commission de la caisse et des comités

2025 comparée à l'année précédente, en CHF, sans les sorties

		31.12.2024	31.12.2025
Albisser Eliane		10 000	14 500
Bugmann Karsten *		0	7 500
Cucè Tania		16 000	12 500
Egger Adrian		11 000	13 000
Egloff Lorenzo *		0	6 500
Freymond Christoph *		0	7 000
Haas Meik		11 500	11 000
Lagger Valentin		13 000	15 000
Loepfe Andreas		8 500	9 500
Mandaglio Mattia *		0	8 875
Müller Kaspar	Vice-président de la Commission de la caisse	36 000	30 000
Noto L'Hermine Juliette *		0	8 875
Schmidt Nicolas	Président de la Commission de la caisse	24 000	30 000
Schwendener Peter		12 000	11 500
Tschirren Martin *		0	5 625
von Kaenel Rahel	Présidente du Comité pour la politique de prévoyance et le droit	13 000	17 000
Weber Matthias	Président du Comité de placement	55 000	50 000
Zilio Laura *		0	12 000

* Entrée au cours de l'exercice sous revue

Les membres qui ont quitté la Commission de la caisse en 2025 ont perçu, au total, une indemnité de CHF 34 378.

Montant des rémunérations versées au Comité directeur

La rémunération (salaire brut, toutes allocations et cotisations de prévoyance de l'employeur comprises) des membres du Comité directeur (Direction comprise) s'élève à CHF 284 381 en moyenne par personne (CHF 274 861 l'année précédente). La rémunération totale pour le Comité directeur s'élève à CHF 949 834 (CHF 1 099 443 l'année précédente). La réduction de la rémunération totale au cours de l'année sous revue s'explique par le fait que l'effectif moyen en équivalents plein temps (EPT), de 3,34, est resté inférieur au niveau prévu de 4,0. La rémunération versée à la directrice pour les huit mois s'est élevée à CHF 195 120[1] (CHF 335 761 l'année précédente). Cette rémunération inclut les cotisations de prévoyance de l'employeur pour un montant de CH 32 035 (CHF 47 405 l'année précédente).

PUBLICA ne verse aucun bonus.

Organe de révision

L'organe de révision PwC SA est agréé en qualité d'entreprise de révision soumise à la surveillance de l'État par l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR). Felix Steiger est auditeur responsable. En 2025, les honoraires versés au titre de la révision s'élèvent à CHF 208 479 (CHF 271 418 l'année précédente). PwC a en outre perçu une rémunération de CHF 64 583 (CHF 19 275 l'année précédente) au titre de ses prestations de conseil dans le domaine fiscal. L'organe de révision a informé la Commission de la caisse de la planification et du résultat de ses audits. En vue d'assurer une bonne gouvernance d'entreprise, PUBLICA remet au concours le mandat de révision au moins tous les sept ans.

Expert en matière de prévoyance professionnelle

Depuis le 1er janvier 2025, Prevanto SA est l'expert en matière de prévoyance professionnelle avec Martin Siegrist en tant qu'expert responsable. Jusqu'au 31 décembre 2024, le mandat était détenu par Allvisa AG. La société Prevanto SA est agréée en qualité d'expert en matière de prévoyance professionnelle par la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP). Les honoraires des prestations d'experts versés en 2025 s'élèvent à CHF 126 437 (CHF 211 350 l'année précédente) L'expert en matière de prévoyance professionnelle a participé à plusieurs séances de la Commission de la caisse et de ses comités. En vue d'assurer une bonne gouvernance d'entreprise, PUBLICA remet au concours le mandat d'expert en matière de prévoyance professionnelle au plus tard après neuf ans.

[1] Jusqu'au 31 août 2025

Comptes annuels

Les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe) répondent aux exigences formelles et matérielles de la norme Swiss GAAP RPC 26.

Bilan

Le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe traitent de l'institution collective et de toutes les caisses de prévoyance qui lui sont affiliées, de la réassurance interne de PUBLICA et de l'entreprise PUBLICA. Ces chiffres sont donc des valeurs agrégées. Les chiffres valables pour des personnes assurées ou bénéficiaires de rente données sont ceux de leur caisse de prévoyance respective. PUBLICA tient une comptabilité individuelle pour chaque caisse de prévoyance. Chacune d'elles affiche un degré de couverture qui lui est propre et qui n'est pas influencé par les autres caisses de prévoyance.

Les montants en francs présentés dans le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe étant arrondis à l'unité, il peut arriver que le total diffère légèrement de la somme des valeurs qui le constituent.

Bilan de l'institution collective

2025 comparée à l'année précédente, en CHF

Actif	Annexe	31.12.2024	31.12.2025
Liquidités		100 105 289	64 277 391
Créances		144 956 097	149 780 303
Marché monétaire		894 471 465	1 853 034 040
Obligations Confédération		3 083 012 443	3 250 248 035
Obligations en CHF hors Confédération		2 978 292 582	2 621 554 812
Emprunts d'État Pays industrialisés hors Suisse		3 215 185 456	3 357 409 746
Emprunts d'État indexés sur l'inflation		1 283 110 199	1 317 634 658
Emprunts d'entreprises cotés hors CHF		2 380 387 950	2 514 239 648
Dette privée d'entreprise		1 215 069 508	1 074 586 953
Dette privée d'infrastructure		1 259 822 707	1 213 599 408
Dette privée immobilière		1 226 738 348	1 170 578 859
Emprunts d'État Pays émergents en monnaies fortes		805 131 822	849 968 361
Emprunts d'État Pays émergents en monnaies locales		793 973 645	856 064 854
Actions Suisse		2 498 056 984	2 742 750 559
Actions Pays industrialisés hors Suisse		8 403 044 954	8 718 894 836
Actions Pays émergents		3 203 993 840	3 481 604 526
Investissements privés en infrastructure		302 293 306	543 500 217
Métaux précieux		1 322 827 323	1 497 877 195
Placements immobiliers Suisse		3 721 850 234	4 056 742 101
Placements immobiliers internationaux		3 675 561 832	3 577 603 495
Placements	6.4	**42 507 885 983**	**44 911 949 999**
Capital d'exploitation	7.1	**17 105 644**	**16 432 306**
Compte de régularisation actif		**14 186**	**142 209**
Total Actif		**42 525 005 813**	**44 928 524 513**

Passif	Annexe	31.12.2024	31.12.2025
Prestations de libre passage et rentes		117 351 935	139 698 861
Autres dettes		13 096 661	12 910 642
Dettes de l'entreprise	7.1	2 534 858	1 861 520
Dettes		**132 983 454**	**154 471 024**
Compte de régularisation passif		**4 244 757**	**3 291 799**
Réserve de cotisations de l'employeur (sans renonciation à l'utilisation)	**6.11**	**64 151 230**	**68 547 836**
Provisions non techniques	**7.3**	**166 965 552**	**176 639 481**
Capital de prévoyance des personnes assurées	5.2	20 220 603 586	21 254 539 108
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rente	5.4	19 302 608 940	19 131 954 202
Provisions techniques	5.5	777 696 586	814 937 377
Capital de prévoyance et provisions techniques		**40 300 909 113**	**41 201 430 687**
Réserve de fluctuation de valeur	**6.3**	**1 831 744 091**	**3 298 053 572**
Fonds libres / découvert des caisses de prévoyance	1.6	0	0
Fonds libres / découvert de la réassurance	5.1	9 436 831	11 519 328
Fonds de roulement de l'entreprise PUBLICA	7.1	14 570 786	14 570 786
Fonds libres / découvert / fonds de roulement		**24 007 617**	**26 090 114**
Total Passif		**42 525 005 813**	**44 928 524 512**

Compte d'exploitation

Compte d'exploitation de l'institution collective

2025 comparée à l'année précédente, en CHF

	Annexe	2024	2025
Cotisations d'épargne des salariés	5.2	597 502 383	610 551 722
Primes de risque des salariés		9 121 362	9 161 805
Primes pour frais des salariés		218 700	230 750
Cotisations des salariés		606 842 445	619 944 277
Cotisations d'épargne des employeurs	5.2	950 253 592	966 513 850
Primes de risque des employeurs		83 122 689	84 518 969
Primes pour frais des employeurs		10 176 914	10 835 860
Cotisations des employeurs		1 043 553 195	1 061 868 678
Prélèvement sur la réserve de cotisations de l'employeur pour le financement de cotisations		–771 093	–87 651
Cotisations de tiers		0	15 851 514
Primes uniques et rachats des personnes assurées	5.2	141 426 144	150 244 392
Rachats des réductions de rentes et rachats de rentes	5.4	22 126 655	19 486 591
Primes uniques et rachats		163 552 799	169 730 983
Apports dans la réserve de cotisations de l'employeur		14 877 300	2 225 000
Subsides du fonds de garantie LPP		42 657	39 144
Cotisations et apports ordinaires et autres		**1 828 097 302**	**1 869 571 945**
Prestations de libre passage		517 551 284	521 142 507
Remboursements de versements anticipés EPL et versements suite à un divorce		27 279 932	29 955 815
Apports en cas de reprises d'effectifs de personnes assurées	1.6 / 9.2	959 781	0
Prestations d'entrée	**5.2**	**545 790 997**	**551 098 322**
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		**2 373 888 299**	**2 420 670 266**
Rentes de vieillesse		–1 232 181 952	–1 226 190 462
Rentes de survivants		–298 833 163	–294 773 055
Rentes d'invalidité		–27 181 695	–28 933 724
Autres prestations réglementaires		–26 962 116	–41 602 964
Prestations en capital à la retraite		–493 155 975	–544 011 352
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		–14 030 445	–19 229 371
Rente de divorce		–4 281 441	–3 735 698
Prestations réglementaires	**5.4**	**–2 096 626 788**	**–2 158 476 625**
Prestations de libre passage en cas de sortie		–532 313 981	–528 622 068
Versements anticipés EPL et versements suite à un divorce		–79 974 568	–79 547 999
Transfert de fonds supplémentaires lors d'une sortie collective	1.6 / 9.2	0	0
Prestations de sortie	**5.2**	**–612 288 550**	**–608 170 067**
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		**–2 708 915 337**	**–2 766 646 692**
Constitution (–) / dissolution (+) du capital de prévoyance des personnes assurées	5.2	–266 679 502	–297 232 813
Constitution (–) / dissolution (+) du capital de prévoyance des bénéficiaires de rente	5.4	633 731 009	170 654 738
Constitution (–) / dissolution (+) de provisions techniques	5.5	565 958 573	–37 240 791
Rémunération du capital épargne	5.2	–345 818 023	–736 704 315
Constitution (–) / dissolution (+) de la réserve de cotisations de l'employeur	6.11	–17 412 422	–4 396 606
Constitution (–) / dissolution (+) de capitaux de prévoyance, de provisions techniques et de réserves de cotisations		**569 779 634**	**–904 919 787**
Parts aux excédents de la réassurance interne en faveur des caisses de prévoyance	5.1	4 980 181	3 598 939
Parts aux excédents de l'entreprise PUBLICA en faveur des caisses de prévoyance		159 134	454 714
Caisses de prévoyance		**5 139 315**	**4 053 652**
Prime de risque encaissée au titre de la réassurance interne (brute)	5.1	4 992 816	5 275 023
Prime pour frais encaissée au titre de l'entreprise interne PUBLICA (brute)		10 395 614	11 066 610
Entreprise PUBLICA et réassurance de PUBLICA		**15 388 430**	**16 341 633**
Produits de prestations d'assurance		**20 527 745**	**20 395 286**
Primes de risque versées par les caisses de prévoyance au titre de la réassurance interne	5.1	–4 992 816	–5 275 023
Primes pour frais versées par les caisses de prévoyance au titre de l'entreprise PUBLICA		–10 395 614	–11 066 610
Imputation ultérieure aux caisses de prévoyance de l'entreprise PUBLICA		–5 097 627	–3 796 741

Compte d'exploitation de l'institution collective

2025 comparée à l'année précédente, en CHF

	Annexe	2024	2025
Cotisations au fonds de garantie		–4 286 944	–4 786 395
Caisses de prévoyance		**–24 773 001**	**–24 924 770**
Remboursement des parts aux excédents de la réassurance de PUBLICA	5.1	–4 980 181	–3 598 939
Résultat des parts excédentaires et imputation ultérieure à partir de l'entreprise PUBLICA		4 938 493	3 342 027
Entreprise PUBLICA et réassurance de PUBLICA		**–41 688**	**–256 911**
Charges d'assurance		**–24 814 689**	**–25 181 681**
Résultat net de l'activité d'assurance		**230 465 652**	**–1 255 682 607**
Résultat net des liquidités	6.8	876 662	–10 550
Résultat net des créances	6.8	0	0
Résultat net des dettes	6.8	–1 324 719	–1 218 174
Résultat net du marché monétaire	6.8	13 511 751	–1 344 671
Résultat net des obligations Confédération	6.8	123 905 083	2 646 084
Résultat net des obligations en CHF hors Confédération	6.8	173 259 551	536 984
Résultat net des emprunts d'État Pays industrialisés hors Suisse	6.8	–107 932 821	–65 029 512
Résultat net des emprunts d'État indexés sur l'inflation	6.8	–39 021 458	8 032 534
Résultat net des emprunts d'entreprises cotés hors CHF	6.8	18 320 263	59 134 328
Résultat net de la dette privée d'entreprise	6.8	–7 040 963	28 456 567
Résultat net de la dette privée d'infrastructure	6.8	14 486 682	28 731 637
Résultat net de la dette privée immobilière	6.8	14 905 381	42 733 500
Résultat net des emprunts d'État Pays émergents en monnaies fortes	6.8	–48 499 014	58 837 343
Résultat net des emprunts d'État Pays émergents en monnaies locales	6.8	24 523 421	64 798 891
Résultat net des actions Suisse	6.8	162 996 312	446 241 337
Résultat net des actions Pays industrialisés hors Suisse	6.8	1 309 762 875	905 638 991
Résultat net des actions Pays émergents	6.8	385 660 680	486 421 551
Résultat net des investissements privés en infrastructure	6.8	27 988 305	–3 458 291
Résultat net des métaux précieux	6.8	363 315 524	568 934 619
Résultat net des placements immobiliers Suisse	6.8	169 949 576	202 200 214
Résultat net des placements immobiliers internationaux	6.8	–155 999 084	44 012 979
Frais de gestion de la fortune	6.10	–113 907 418	–127 413 357
Résultat net des placements	**6.8**	**2 329 736 587**	**2 748 883 004**
Constitution (–) / dissolution (+) de provisions non techniques	**7.3**	**12 381 711**	**–9 673 930**
Autres produits		**293 764**	**347 322**
Autres frais		**–12 434 955**	**–877 966**
Administration générale	7.2	–14 885 577	–14 257 841
Marketing et publicité	7.2	0	0
Activité de courtage	7.2	0	0
Organe de révision	7.2	–271 418	–208 479
Expert en matière de prévoyance professionnelle	7.2	–216 971	–132 058
Autorités de surveillance	7.2	–113 134	–5 466
Frais d'administration	**7.2**	**–15 487 099**	**–14 603 844**
Excédent des charges (–) / excédent des produits (+) avant constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeur		**2 544 955 658**	**1 468 391 979**
Constitution (–) / dissolution (+) de la réserve de fluctuation de valeur	**6.3**	**–1 731 516 279**	**–1 466 309 480**
Excédent des charges (–) / excédent des produits (+)		**813 439 379**	**2 082 499**
Excédent des charges (–) / excédent des produits (+) des caisses de prévoyance		810 987 557	0
Excédent des charges (–) / excédent des produits (+) de la réassurance	5.1	2 375 639	2 082 499
Excédent des charges (–) / excédent des produits (+) du fonds de roulement de l'entreprise PUBLICA et de la réassurance	5.1 / 7.2	76 183	0
Excédent des charges (–) / excédent des produits (+)		**813 439 379**	**2 082 499**

Annexe

1 Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

PUBLICA est une institution de droit public de la Confédération dont le siège est à Berne et qui est inscrite au registre du commerce.

Les personnes employées assurées auprès de l'institution collective PUBLICA sont celles de l'administration fédérale centrale et décentralisée ainsi que des organisations affiliées. Les employeurs de l'administration fédérale centrale et décentralisée sont affiliés à PUBLICA en vertu d'une base légale spéciale. Quant aux employeurs qui sont proches de la Confédération ou qui accomplissent un mandat public pour le compte de la Confédération, d'un canton ou d'une commune, il leur est également possible de s'affilier à PUBLICA (art. 4, al. 2 de la loi fédérale du 20 décembre 2006 régissant la Caisse fédérale de pensions [loi relative à PUBLICA, RS 172.222.1]).

PUBLICA met en œuvre la prévoyance professionnelle obligatoire et surobligatoire des personnes qu'elle assure conformément à la loi fédérale du 25 juin 1982 sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP, RS 831.40).

1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

Conformément aux dispositions de la LPP, PUBLICA est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle et relève de la surveillance de l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF), numéro d'ordre BE.0835.

PUBLICA est soumise aux dispositions de la loi fédérale du 17 décembre 1993 sur le libre passage dans la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (loi sur le libre passage, LFLP, RS 831.42). Par conséquent, elle est affiliée au fonds de garantie conformément à l'art. 57 LPP et s'acquitte envers lui des cotisations prévues conformément aux dispositions de l'ordonnance sur le «fonds de garantie LPP» du 22 juin 1998 (OFG, RS 831.432.1).

1.3 Bases légales

- Loi relative à PUBLICA du 20 décembre 2006 (état au 1er janvier 2023)
- Contrats d'affiliation des employeurs rattachés à PUBLICA, dont les documents suivants sont parties intégrantes:
  - Règlement de prévoyance ou règlement-cadre de prévoyance avec plan de prévoyance
  - Accord de niveau de service Prestations générales
  - Règlement de liquidation partielle
- Règlement-cadre de prévoyance de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA pour la Caisse de prévoyance des organisations affiliées du 26 mars 2015 (état au 1er janvier 2025)
- Règlement d'exploitation et d'organisation de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA du 25 août 2015 (état au 2 mai 2025)
- Règlement concernant les placements de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA (règlement de PUBLICA concernant les placements) du 15 avril 2010 (état au 2 mai 2025)
- Règlement concernant les provisions et les réserves de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA, des caisses de prévoyance et de la réassurance de PUBLICA du 22 novembre 2016 (état au 31 décembre 2025; uniquement en allemand)

- Règlement concernant la compliance du 23 août 2012 (état au 10 avril 2014)
- Règlement concernant la politique de risque et le système de contrôle interne du 11 avril 2013 (état au 17 octobre 2024; uniquement en allemand)
- Règlement de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA concernant les cas de rigueur du 25 novembre 2010 (état au 27 novembre 2025)
- Règlement sur le traitement des données personnelles au sein de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA du 25 avril 2024 (uniquement en allemand)
- Règlement concernant les frais facturés aux personnes assurées et aux bénéficiaires de rente de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA au 21 février 2008 (état au 1er janvier 2022)
- Règlement concernant l'indemnisation des membres de la Commission de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA du 26 novembre 2009 (état au 27 novembre 2025)
- Règlement concernant le Comité d'audit de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA du 13 octobre 2011 (état au 26 août 2021; uniquement en allemand)
- Règlement concernant le Comité pour la politique de prévoyance et le droit de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA du 22 novembre 2012 (état au 26 août 2021; uniquement en allemand)
- Règlement concernant l'élection de l'Assemblée des délégués de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA du 17 novembre 2015 (état au 28 novembre 2017)
- Règlement de l'Assemblée des délégués de PUBLICA du 12 mars 2009
- Règlement de l'Assemblée des délégués de PUBLICA concernant l'élection des personnes représentant les employées et les employés au sein de la Commission de la caisse PUBLICA du 24 janvier 2017 (état au 29 mai 2024)
- Règlement des délégués de la circonscription électorale 1 de l'Assemblée des délégués (AD) de PUBLICA concernant l'élection des représentants des employés au sein de l'organe paritaire de la Caisse de prévoyance de la Confédération (OPC) du 24 août 2016
- Règlement concernant l'organe paritaire de la Caisse de prévoyance de PUBLICA du 22 octobre 2009 (état au 21 novembre 2013)
- Règlement de la Commission de la caisse PUBLICA concernant le personnel de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA du 6 novembre 2009 (état au 1er octobre 2016)

1.4 Organe suprême, gestion des affaires et droit à la signature

Composée de manière paritaire, la Commission de la caisse comprend 16 membres (huit personnes représentant les personnes employées et huit personnes représentant les employeurs). Elle constitue l'organe de conduite stratégique de PUBLICA et exerce la direction suprême ainsi que la surveillance et le contrôle de la gestion des affaires de PUBLICA. La Direction et le Comité directeur traitent les affaires courantes de PUBLICA conformément aux dispositions légales et aux prescriptions de la Commission de la caisse. Les membres de la Commission de la caisse, de la Direction et du Comité directeur (élargi) figurent nommément dans le rapport de gestion.

Les membres de la présidence de la Commission de la caisse, de la Direction et du Comité directeur (élargi) ainsi que le responsable du service Immobilier sont inscrits au registre du commerce et titulaires de la signature collective à deux.

1.5 Experts, organe de révision, autorité de surveillance, conseillers

Expert en matière de prévoyance professionnelle	Prevanto SA Seefeldstrasse 7 8008 Zurich Expert exécutant: Martin Siegrist	prevanto.ch
Organe de révision	PwC SA Bahnhofplatz 10, Case postale 3001 Berne	pwc.ch
Autorité	Bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF) Belpstrasse 48, Case postale 3000 Berne 14	aufsichtbern.ch
Estimateur immobilier	Jones Lang LaSalle AG Prime Tower, Hardstrasse 201 8005 Zurich	jll.ch
Investment Controlling	PPCmetrics AG Badenerstrasse 6, Case postale 8021 Zurich	ppcmetrics.ch
Conseillers ALM	c-alm AG Vadianstrasse 25a 9000 Saint-Gall	c-alm.ch

1.6 Employeurs affiliés

Au 31 décembre 2025, l'institution collective PUBLICA compte 12 caisses de prévoyance indépendantes les unes des autres. Les caisses de prévoyance disposent toutes d'une comptabilité et d'un organe de gestion paritaire qui leur sont propres.

PUBLICA n'est pas active sur le marché pour acquérir de nouvelles affiliations. Elle ne se trouve donc pas en situation de concurrence avec d'autres institutions de prévoyance. La stabilité financière est au centre des préoccupations. Cela découle aussi de l'axe stratégique «Nous simplifions nos structures» en vigueur depuis le début de l'année 2023. Par conséquent, seuls sont admis les nouveaux employeurs qui se détachent d'employeurs déjà affiliés (spin-offs) et qui peuvent être assurés dans la Caisse de prévoyance commune «Organisations affiliées». La création de nouvelles caisses de prévoyance serait contraire à l'axe stratégique «Nous simplifions nos structures» et n'est donc plus poursuivie. Le conflit d'objectifs entre croissance et stabilité financière mentionné dans la directive CHS PP D-01/2021 «Exigences de transparence et de contrôle interne pour les institutions de prévoyance en concurrence entre elles» n'existe donc pas.

Nouvelles affiliations

Aucune nouvelle affiliation n'a eu lieu en 2025.

Dissolutions de conventions d'affiliation

La Fondation Maison du Sport a résilié son contrat d'affiliation au 31 décembre 2025.

1.6.1 Caisses de prévoyance ouvertes

Caisses de prévoyance ouvertes

2025 comparée à l'année précédente, en CHF, en nombre ou en pour cent

Caisses de prévoyance avec un employeur		Unités	31.12.2024	31.12.2025
Domaine des EPF	Personnes assurées	nombre	21 632	21 609
	Bénéficiaires de rente	nombre	6 202	6 255
	Total des personnes assurées et bénéficiaires de rente	**nombre**	**27 834**	**27 864**
	Fortune disponible	CHF	8 158 515 489	8 689 901 760
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	7 758 181 732	7 945 360 871
	Degré de couverture selon l'OPP 2	**pour cent**	**105.2%**	**109.4%**
	Degré de couverture économique	pour cent	92.6%	97.3%
IPI	Personnes assurées	nombre	**340**	**333**
	Bénéficiaires de rente	nombre	**89**	**91**
	Total des personnes assurées et bénéficiaires de rente	**nombre**	**429**	**424**
	Fortune disponible	CHF	181 501 443	197 846 263
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	166 178 686	174 770 560
	Degré de couverture selon l'OPP 2	**pour cent**	**109.2%**	**113.2%**
	Degré de couverture économique	pour cent	99.0%	103.6%
Swissmedic	Personnes assurées	nombre	602	603
	Bénéficiaires de rente	nombre	199	211
	Total des personnes assurées et bénéficiaires de rente	**nombre**	**801**	**814**
	Fortune disponible	CHF	369 854 270	401 830 267
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	344 290 287	363 867 832
	Degré de couverture selon l'OPP 2	**pour cent**	**107.4%**	**110.4%**
	Degré de couverture économique	pour cent	95.2%	99.2%
Autorité fédérale de surveillance en matière de révision	Personnes assurées	nombre	37	37
	Bénéficiaires de rente	nombre	6	5
	Total des personnes assurées et bénéficiaires de rente	**nombre**	**43**	**42**
	Fortune disponible	CHF	21 285 802	23 926 050
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	19 981 840	21 765 046
	Degré de couverture selon l'OPP 2	**pour cent**	**106.5%**	**109.9%**
	Degré de couverture économique	pour cent	99.1%	100.2%
FINMA	Personnes assurées	nombre	727	833
	Bénéficiaires de rente	nombre	98	106
	Total des personnes assurées et bénéficiaires de rente	**nombre**	**825**	**939**
	Fortune disponible	CHF	389 458 769	457 804 198
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	365 283 492	420 028 984
	Degré de couverture selon l'OPP 2	**pour cent**	**106.6%**	**109.0%**
	Degré de couverture économique	pour cent	98.8%	102.5%
Inspection fédérale de la sécurité nucléaire	Personnes assurées	nombre	177	190
	Bénéficiaires de rente	nombre	88	91
	Total des personnes assurées et bénéficiaires de rente	**nombre**	**265**	**281**
	Fortune disponible	CHF	162 396 661	173 647 529
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	151 144 987	155 166 089
	Degré de couverture selon l'OPP 2	**pour cent**	**107.4%**	**111.9%**
	Degré de couverture économique	pour cent	94.1%	98.7%
PUBLICA	Personnes assurées	nombre	125	124
	Bénéficiaires de rente	nombre	71	71
	Total des personnes assurées et bénéficiaires de rente	**nombre**	**196**	**195**
	Fortune disponible	CHF	93 690 209	98 308 889
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	87 189 682	87 260 943
	Degré de couverture selon l'OPP 2	**pour cent**	**107.5%**	**112.7%**
	Degré de couverture économique	pour cent	95.9%	101.6%

Caisses de prévoyance avec un employeur		Unités	31.12.2024	31.12.2025
Musée national suisse MNS	Personnes assurées	nombre	301	316
	Bénéficiaires de rente	nombre	93	96
	Total des personnes assurées et bénéficiaires de rente	**nombre**	**394**	**412**
	Fortune disponible	CHF	91 128 896	99 514 447
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	83 730 782	89 206 701
	Degré de couverture selon l'OPP 2	**pour cent**	**108.8%**	**111.6%**
	Degré de couverture économique	pour cent	95.1%	99.2%
METAS	Personnes assurées	nombre	266	274
	Bénéficiaires de rente	nombre	113	115
	Total des personnes assurées et bénéficiaires de rente	**nombre**	**379**	**389**
	Fortune disponible	CHF	171 659 117	185 068 718
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	163 936 852	170 401 658
	Degré de couverture selon l'OPP 2	**pour cent**	**104.7%**	**108.6%**
	Degré de couverture économique	pour cent	92.7%	97.0%

Caisse de prévoyance commune				
Confédération	Personnes assurées	nombre	42 689	42 859
	Bénéficiaires de rente	nombre	27 159	27 294
	Total des personnes assurées et bénéficiaires de rente	**nombre**	**69 848**	**70 153**
	Fortune disponible	CHF	29 261 860 478	31 006 620 361
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	28 216 267 543	28 940 827 216
	Degré de couverture selon l'OPP 2	**pour cent**	**103.7%**	**107.1%**
	Degré de couverture économique	pour cent	91.3%	95.5%
Organisations affiliées	Personnes assurées	nombre	2 733	2 753
	Bénéficiaires de rente	nombre	1 046	1 075
	Total des personnes assurées et bénéficiaires de rente	**nombre**	**3 779**	**3 828**
	Fortune disponible	CHF	1 086 008 398	1 161 034 206
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	999 321 647	1 037 831 528
	Degré de couverture selon l'OPP 2	**pour cent**	**108.7%**	**111.9%**
	Degré de couverture économique	pour cent	94.2%	98.5%
Total des caisses de prévoyance ouvertes	Personnes assurées	nombre	69 629	69 931
	Bénéficiaires de rente	nombre	35 164	35 410
	Total des personnes assurées et bénéficiaires de rente	**nombre**	**111 391**	**105 341**
	Fortune disponible	CHF	39 987 359 532	42 495 502 689
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	38 355 507 531	39 406 487 428
	Degré de couverture selon l'OPP 2	**pour cent**	**104.3%**	**107.8%**
	Degré de couverture économique	pour cent	91.8%	96.1%

1.6.2 Caisse de prévoyance fermée

La Caisse de prévoyance fermée gère les bénéficiaires de rente qui sont restés au sein de la CFP, devenue PUBLICA, lorsque leurs employeurs en sont sortis. Elle englobe aussi les personnes anciennement assurées volontairement.

Caisse de prévoyance fermée

2025 comparée à l'année précédente, en CHF, en nombre ou en pour cent

	Unités	31.12.2024	31.12.2025
Bénéficiaires de rente	**nombre**	**6 598**	**6 185**
Fortune disponible	CHF	2 086 409 607	1 961 431 569
Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	1 894 198 047	1 757 943 259
Degré de couverture selon l'OPP 2	**pour cent**	**110.1%**	**111.6%**
Degré de couverture économique	pour cent	108.4%	114.2%

2 Personnes assurées et bénéficiaires de rente

2.1 Personnes assurées

Les personnes qui ne sont assurées que pour les risques de décès et d'invalidité sont comptabilisées avec les personnes assurées. Il est possible qu'une même personne soit concernée par plusieurs rapports d'assurance. Le chapitre «La prévoyance» qui se trouve dans la première partie du rapport contient des informations supplémentaires à ce sujet.

Personnes assurées contre les risques et assurées complètement

2025, en nombre de personnes

	31.12.2024			31.12.2025				
	Total	Femmes	Hommes	Total	Entrées	Sorties	Variation absolue	en %
Personnes assurées contre les risques	1 097	444	660	1 104	682	675	7	0.6%
Personnes assurées complètement	68 532	26 712	42 115	68 827	9 197	8 902	295	0.4%
Total des personnes assurées	**69 629**	**27 156**	**42 115**	**69 931**	**9 879**	**9 577**	**302**	**0.4%**

2.2 Personnes bénéficiaires de rente

Les bénéficiaires de rentes transitoires de vieillesse et de rentes de substitution AI ne sont pas comptabilisés dans les personnes bénéficiaires de rente. Si une personne bénéficiaire de rente est assurée auprès de plusieurs employeurs et/ou relève de différentes catégories de rentes, elle est décomptée plusieurs fois dans l'effectif. Le chapitre «La prévoyance» qui se trouve dans la première partie du rapport contient des informations supplémentaires à ce sujet.

Bénéficiaires de rente par type de rente

2025, en nombre de personnes

	31.12.2024			31.12.2025				
	Total	Femmes	Hommes	Total	Entrées	Sorties	Variation absolue	en %
Bénéficiaires de rente de vieillesse	29 744	7 676	22 097	29 773	1 195	1 166	29	0.1%
Bénéficiaires de rente d'invalidité	853	394	453	847	91	97	–6	–0.7%
Bénéficiaires de rente de conjoint	9 981	9 383	429	9 812	578	747	–169	–1.7%
Bénéficiaires de rente pour enfants	1 075	496	552	1 048	336	363	–27	–2.5%
Bénéficiaires de rente de divorce	109	115	0	115	8	2	6	5.5%
Total des bénéficiaires de rente	**41 762**	**18 064**	**23 531**	**41 595**	**2 208**	**2 375**	**–167**	**–0.4%**

Au total, 704 rentes transitoires de vieillesse (773 l'année précédente) et 31 rentes de substitution AI (35 l'année précédente) ont été versées.

3 Nature de l'application du but

3.1 Explication des plans de prévoyance

PUBLICA gère des plans de prévoyance séparés pour chaque caisse de prévoyance. Les employeurs affectent les personnes assurées à un plan de prévoyance en fonction de critères objectifs définis dans les règlements de prévoyance.

En tant que caisse de pensions enveloppante, PUBLICA s'engage à verser au moins les prestations de prévoyance prescrites par la loi. En même temps, elle propose des prestations dépassant nettement le minimum LPP. Le salaire assuré correspond au salaire annuel, déduction faite du montant de coordination fixé à 30 pour cent du salaire annuel, mais au plus à CHF 26 460 (état au 31 décembre 2025).

Le montant des prestations dépend des prestations de libre passage apportées, des apports, des bonifications d'épargne et d'intérêt, déduction faite des éventuels versements anticipés pour le financement de la propriété du logement et des versements consécutifs à un divorce. Au moment de la retraite, les personnes assurées peuvent choisir de percevoir leur capital de prévoyance sous la forme d'une rente de vieillesse viagère ou d'un capital total ou partiel. Les personnes liées par un partenariat enregistré sont assimilées aux couples mariés.

Le montant de la prestation versée sous forme de rente de vieillesse est déterminé sur la base de l'avoir d'épargne disponible au moment du départ à la retraite. À l'âge de référence de 65 ans, le taux de conversion est de 5,09 pour cent, les femmes de la génération transitoire (nées en 1963 et avant) atteignant cet âge plus tôt.

En ce qui concerne la rente d'invalidité, l'avoir actuel fait l'objet d'une projection à l'âge de 65 ans, puis est converti en rente au moyen du taux de conversion. Les rentes futures de conjoint ou de partenaire correspondent aux deux tiers des prestations d'invalidité ou des prestations de vieillesse en cours, et les rentes d'orphelin à un sixième de ces mêmes prestations. La prestation pour survivants est portée au minimum au niveau de l'avoir de vieillesse disponible et versée sous la forme d'un capital décès (supplémentaire). L'une de caisses de prévoyance calcule la rente d'invalidité en pour cent du gain assuré.

Les personnes assurées ont en outre la possibilité de consolider leur avoir de vieillesse individuel en versant des cotisations d'épargne volontaires, ce qui entraîne une augmentation de leur rente de vieillesse ou de leur prestation de sortie. Les primes de risque se basent sur un pourcentage du salaire assuré.

3.2 Financement, méthode de financement

Le financement actuariel des différentes caisses de prévoyance repose sur un système dit de capitalisation. Les cotisations, les prestations de libre passage apportées, les apports ainsi que les produits de la fortune en constituent les recettes. Le montant des cotisations dues par les personnes employées et par les employeurs ainsi que les sommes maximales de rachat sont définis dans les différents règlements de prévoyance.

Le financement de l'entreprise PUBLICA est assuré par les primes pour frais d'administration facturées aux employeurs. Ces primes sont définies dans les «accords de niveau de service Prestations générales».

3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

Selon l'art. 3, al. 2 de la loi relative à PUBLICA, le Conseil fédéral peut confier d'autres tâches à PUBLICA, dans la mesure où elles ont un rapport objectif avec le champ de ses attributions tel qu'il est défini par ladite loi. La Confédération prend alors à sa charge les frais qui en résultent. C'est par exemple sur mandat du Conseil fédéral que PUBLICA assume le versement des retraites régies par la loi fédérale du 6 octobre 1989 concernant les traitements et la prévoyance professionnelle des magistrats. Ces prestations ne sont pas financées dans le cadre du système de capitalisation. Elles sont facturées au fur et à mesure à la Confédération et n'affectent donc pas les comptes annuels de PUBLICA.

Les organes paritaires et la Commission de la caisse ont pris la décision, en vertu de l'art. 36, al. 2, LPP, de ne pas procéder à une adaptation des rentes à l'évolution des prix. Certains employeurs financent des augmentations de rentes en faveur de leurs anciens membres du personnel.

4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1 Confirmation attestant de la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

La présentation des comptes est établie conformément aux recommandations de la Swiss GAAP RPC 26.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

4.2.1 Principes généraux

La comptabilité est tenue conformément aux principes commerciaux reconnus par le droit des obligations. Les comptes annuels concernent la totalité de l'institution collective, y compris les caisses de prévoyance, la réassurance interne de PUBLICA et l'entreprise PUBLICA. Les avoirs, dettes et transactions existant entre les différentes caisses de prévoyance, l'entreprise PUBLICA et la réassurance de PUBLICA ne sont pas exclus des comptes, mais comptabilisés comme s'ils intervenaient entre tiers.

4.2.2 Date d'enregistrement des opérations

Toutes les opérations passées sont enregistrées à la date du jour. Les transactions sont en principe comptabilisées à la date de clôture.

4.2.3 Conversion des monnaies étrangères

Les transactions réalisées en monnaie étrangère sont converties en francs au taux de change applicable à la date de la transaction, avant d'être enregistrées. Les actifs et les passifs détenus à la date du bilan sont convertis au cours valable à la date de référence. Les différences de cours qui résultent du traitement ou de la réévaluation du poste Monnaies étrangères à la date du bilan sont enregistrées dans le compte d'exploitation, par une imputation aux résultats.

4.2.4 Compensation des actifs et des passifs

Les créances et les dettes sont compensées dans le cadre du bilan, pour autant que cette compensation soit réalisable d'un point de vue juridique.

4.2.5 Liquidités, créances, hypothèques et dettes, réserve de cotisations de l'employeur

Les liquidités, créances, hypothèques et dettes ainsi que la réserve de cotisations de l'employeur sont comptabilisées au coût d'acquisition amorti. Pour les défaillances attendues sur les créances ou sur les hypothèques, les corrections de valeur nécessaires sont réalisées.

4.2.6 Titres et instruments financiers dérivés

Les titres (obligations, actions, etc.) et les instruments financiers dérivés sont en principe évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au prix fixé sur un marché. Si, exceptionnellement, aucune valeur de marché n'est disponible, une valeur vénale est définie à partir d'un modèle d'évaluation. S'il n'est pas possible de déterminer cette valeur vénale, l'évaluation et l'inscription au bilan sont effectuées à la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur nécessaires. Les pertes et les bénéfices résultant de cette évaluation sont comptabilisés par imputation sur le compte de résultat.

Les valeurs de remplacement des instruments financiers dérivés sont inscrites au bilan aux postes correspondant aux placements dont ils sont dérivés. De la même manière, les opérations servant à couvrir les risques de change sont prises en compte dans les postes concernés du bilan.

Les liquidités, créances ou dettes en relation avec l'administration des mandats de gestion de la fortune ou des placements collectifs de capitaux sont imputées au bilan, aux postes correspondants dans les placements. Les liquidités dans les mandats de gestion de la fortune ou dans les placements collectifs de capitaux servent notamment à garantir la couverture totale et durable des dérivés augmentant les engagements, et ce, afin d'exclure tout effet de levier sur la fortune globale. C'est pourquoi les postes correspondant aux placements dans le bilan reflètent en principe la stratégie de placement effective (ou economic exposure).

4.2.7 Dette privée d'entreprise, d'infrastructure et immobilière Étranger

Les investissements en dette privée d'entreprise, d'infrastructure et immobilière à l'étranger sont réévalués au moins chaque trimestre et inscrits au bilan à leur valeur vénale. Celle-ci est déterminée sur la base des valeurs de marché disponibles ou au moyen d'un modèle fondé sur l'actualisation du cash flow (méthode du discounted cash flow ou méthode DCF). L'escompte est ainsi effectué au moyen de taux d'intérêt qui sont dérivés à partir de données de marché comparables et qui tiennent compte de la durée de l'emprunt ainsi que des liquidités, du risque de crédit et du secteur industriel propres au preneur de crédit. Une divergence entre la valeur vénale et la valeur fondée sur le modèle est possible si les raisons de cette divergence sont transparentes, compréhensibles et bien documentées.

4.2.8 Dette privée immobilière Suisse

Les investissements en dette privée immobilière en Suisse sont inscrits au bilan à leur valeur nominale. Des réductions de valeurs sont examinées lorsqu'un défaut de paiement est probable ou que la valeur de la sûreté sous-jacente enregistre une nette baisse.

4.2.9 Placements immobiliers Suisse

Les biens immobiliers détenus directement sont réévalués chaque année et inscrits au bilan à leur valeur vénale. La base retenue par Jones Lang LaSalle SA pour calculer la valeur vénale est la somme des cash flows escomptés à la date d'évaluation (méthode du discounted cash flow ou méthode DCF). L'escompte repose sur la rémunération des placements sans risque à long terme et sur une majoration pour risque spécifique. La fourchette du taux d'escompte nominal est située entre 3,20 et 5,60 pour cent (entre 3,50 et 5,90 pour cent l'année précédente). Le taux d'escompte nominal moyen pondéré en fonction du capital est de 3,68 pour cent concernant le portefeuille évalué (4,00 pour cent l'année précédente, sur une base comparable).

4.2.10 Placements immobiliers internationaux

Les fonds immobiliers étrangers non cotés sont inscrits au bilan sur la base de la dernière valeur nette d'inventaire (VNI) disponible. En raison du retard dans la mise à disposition des VNI, les dernières VNI disponibles à la fin du trimestre précédent (ou à la fin du mois précédent, le cas échéant) sont utilisées pour l'établissement des comptes annuels, ajustées des apports et remboursements de capital. L'évaluation des biens immobiliers détenus dans les fonds est effectuée au moyen de méthodes courantes d'évaluation immobilière, telles que la méthode de la valeur de rendement ou celle du discounted cash flow.

Si les indicateurs du marché révèlent une dépréciation significative par rapport à la dernière VNI disponible, PUBLICA révise son évaluation. Le montant de la dépréciation est calculé en collaboration avec les gestionnaires de fonds.

4.2.11 Investissements privés en infrastructure

Les fonds d'infrastructure étrangers non cotés sont inscrits au bilan sur la base de la dernière valeur nette d'inventaire (VNI) disponible. En raison du retard dans la mise à disposition des VNI, les dernières VNI disponibles à la fin du trimestre précédent sont utilisées pour l'établissement des comptes annuels, ajustées des apports et remboursements de capital. L'évaluation des investissements en infrastructure détenus dans les fonds est effectuée selon la méthode du discounted cash flow couramment utilisée sur le marché pour l'évaluation des investissements en infrastructure.

4.2.12 Impôts latents

Pour l'évaluation des impôts latents, les impôts sur les gains immobiliers exigibles sur le portefeuille immobilier détenu directement sont calculés sur la base de la durée de détention effective de 20 ans, au moyen des coefficients d'imposition locaux actuels. Les impôts latents, sans escompte ni compensation intracantonale ou intracommunale

des pertes, sont présentés sous les provisions non techniques. Sont pris en compte les impôts futurs sur les gains en capital, à l'exclusion toutefois des frais de transactions futurs tels que les droits de mutation, les émoluments du registre foncier, les frais de notaire, les commissions de courtage et autres frais.

4.2.13 Capitaux de prévoyance et provisions techniques

La version actuelle du règlement concernant les provisions et les réserves de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA, des caisses de prévoyance et de la réassurance interne de PUBLICA sert de base au calcul des provisions techniques. Le service Actuariat de PUBLICA calcule les capitaux de prévoyance et les provisions techniques au moyen des bases techniques et met ces données à la disposition de l'expert en matière de prévoyance professionnelle. Celui-ci confirme ensuite chaque année les valeurs selon des principes reconnus et sur des bases techniques généralement accessibles.

4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Il n'y a eu aucune modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes.

5 Risques actuariels, couverture des risques, degré de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

PUBLICA n'a conclu aucun contrat de réassurance externe pour couvrir ses risques actuariels. Les caisses de prévoyance assument leurs risques actuariels de manière autonome ou sont réassurées complètement auprès de la réassurance de PUBLICA. Les caisses de prévoyance réassurées s'acquittent d'une prime de risque et participent aux excédents. Les excédents sont affectés à la réserve de cotisations de l'employeur pour les employeurs et, si cela est prévu, versés en tant que prime unique aux personnes employées ou en faveur de la réserve de fluctuation de valeur. À l'instar de la réassurance de PUBLICA, les caisses de prévoyance autonomes ont constitué les provisions appropriées pour faire face aux engagements prévisibles et compenser les fluctuations actuarielles.

Dans le compte d'exploitation, la relation existant à l'interne entre les caisses de prévoyance et la réassurance de PUBLICA est indiquée en chiffres bruts. Le bilan de la réassurance interne est le suivant:

Bilan de la réassurance de PUBLICA

2025 comparée à l'année précédente, en CHF

	31.12.2024	31.12.2025
Capital d'exploitation de la réassurance de PUBLICA	**74 763 834**	**58 517 339**
Dettes et compte de régularisation passif	6 442 939	4 448 010
Provisions techniques	51 203 534	37 000 000
Réserve de fluctuation de valeur	7 680 530	5 550 000
Fonds libres	9 436 831	11 519 328
Dettes et capital-risque disponible de la réassurance de PUBLICA	**74 763 834**	**58 517 338**

Le fonds de roulement de la réassurance de PUBLICA comprend les liquidités du cash pooling, les placements en obligations et les éventuelles régularisations. La réassurance de PUBLICA met en œuvre une stratégie de placement qui lui est propre et qui présente peu de risques, ce qui lui permet de maintenir ses risques de placement à un niveau aussi bas que possible.

Par décision de la COCA du 27 novembre 2025, la provision pour cas de rigueur a été dissoute au 31 décembre 2025 à hauteur de CHF 10 millions. La dissolution a été financée par une vente partielle d'obligations hors Confédération afin de répartir proportionnellement les engagements entre les caisses de prévoyance ouvertes.

Le résultat de la réassurance de PUBLICA fait état d'un bénéfice de CHF 2,1 millions (CHF 2,3 millions l'année précédente) et figure dans le compte d'exploitation de la fondation collective.

5.2 Évolution du capital de prévoyance des personnes assurées

Dans le bilan, le poste Capital de prévoyance des personnes assurées correspond à la somme de l'ensemble des prestations de sortie réglementaires des personnes assurées, soit un total de CHF 21,5 milliards (CHF 20,2 milliards l'année précédente). Pour l'année sous revue, les caisses de prévoyance ont rémunéré les avoirs de vieillesse entre 2,40 et 4,65 pour cent (entre 1,25 et 3,25 pour cent l'année précédente). Le tableau suivant montre l'évolution du capital de prévoyance au cours de la période sous revue.

Capital de prévoyance des personnes assurées

2025 comparée à l'année précédente, en millions de CHF

	2024	2025
Capital de prévoyance au 1er janvier	**19 608**	**20 221**
Cotisations d'épargne salariés et employeurs	1 565	1 595
Primes uniques et rachats des personnes assurées	141	150
Prestations de libre passage	517	521
Remboursements de versements anticipés EPL et versements suite à un divorce	27	30
Rémunération du capital épargne	346	737
Prestations de libre passage en cas de sortie	–532	–529
Versements anticipés EPL/versements suite à un divorce	–80	–80
Départs à la retraite	–1 337	–1 365
Dissolution pour cause de décès	–22	–22
Dissolution pour cause d'invalidité avec perception d'une rente	–30	–27
Constitution du capital de prévoyance suite à une réinsertion AI	18	31
Autres modifications	**–2**	**–7**
Total du capital de prévoyance au 31 décembre	**20 221**	**21 255**

5.3 Somme des avoirs de vieillesse selon la LPP

Avoirs de vieillesse LPP

2025 comparée à l'année précédente, en millions CHF ou en pour cent

	Unités	31.12.2024	31.12.2025
Somme des avoirs de vieillesse LPP	millions de CHF	6 114	6 272
En pour cent du capital de prévoyance des personnes assurées	pour cent	30.2%	29.5%
Taux d'intérêt minimal LPP fixé par le Conseil fédéral	pour cent	1.25%	1.25%

En plus du capital de prévoyance des personnes assurées, PUBLICA gère les avoirs de vieillesse prescrits par la loi conformément aux dispositions de la LPP (compte témoin), afin que les prestations minimales légales soient toujours garanties. L'avoir de vieillesse selon la LPP qui est indiqué est compris dans le capital de prévoyance des personnes assurées.

5.4 Évolution du capital de prévoyance des bénéficiaires de rente

Le capital de prévoyance des bénéficiaires de rente correspond à la valeur actuelle des rentes en cours, y compris les droits futurs qui leur sont liés.

Capital de prévoyance des bénéficiaires de rente

2025 comparée à l'année précédente, en millions de CHF

	2024	2025
Capital de prévoyance au 1er janvier	**19 936**	**19 303**
Prestations réglementaires	–2 097	–2 158
Primes uniques et rachats (rachat des réductions de rentes et rachats de rentes)	22	19
Départs à la retraite	1 337	1 365
Cas d'invalidité donnant droit à une rente	30	27

	2024	2025
Changement de bases / Diminution de l'intérêt technique CP fermée	–417	–58
Intérêt technique *	363	358
Cas de décès et autres modifications	128	276
Total du capital de prévoyance au 31 décembre	**19 303**	**19 132**

* Approximation

Les employeurs et les personnes salariées financent en partie le rachat des réductions de rentes, les rentes transitoires ainsi que d'autres prestations réglementaires. Ces apports sous forme de versements uniques et de rachats alimentent directement le capital de prévoyance des bénéficiaires de rente.

5.5 Récapitulation, développement et explication des provisions techniques

Les provisions techniques ont augmenté de CHF 37,2 millions par rapport à l'année précédente.

Provisions techniques

2025 comparée à l'année précédente, en CHF

Caisses de prévoyance	31.12.2024	Constitution	Dissolution	31.12.2025
Provisions propres aux caisses de prévoyance	31 800 000	0	–31 800 000	0
Provision pour pertes sur retraites	396 836 823	81 824 480	–173 415	478 487 888
Provision pour changement de bases (bénéficiaires de rente)	0	0	0	0
Provision pour réglementations transitoires en lien avec le changement de bases	2 128 124	369 102	–1 473 280	1 023 946
Provision pour cas de sinistres en suspens (IBNR)	199 000 000	0	0	199 000 000
Provision pour cas de décès et d'invalidité	72 000 000	3 000 000	0	75 000 000
Provision pour frais d'administration et allocations de renchérissement	24 517 771	700	–436 171	24 082 300
Provision pour frais d'administration et majoration du risque	210 335	139 888	–6 980	343 243
Total des provisions techniques des caisses de prévoyance	**726 493 052**	**85 334 170**	**–33 889 846**	**777 937 377**
Réassurance				
Provision pour cas de sinistres en suspens (IBNR)	14 000 000	5 275 023	–4 275 023	15 000 000
Provision pour cas de décès et d'invalidité	12 000 000	0	0	12 000 000
Provision pour cas de rigueur (personnes assurées / bénéficiaires de rente)	25 203 534	0	–15 203 534	10 000 000
Provision pour cas de rigueur (caisses de prévoyance)	0	0	0	0
Total des provisions techniques de la réassurance	**51 203 534**	**5 275 023**	**–19 478 557**	**37 000 000**
Total des provisions techniques	**777 696 586**	**90 609 194**	**–53 368 403**	**814 937 377**

5.5.1 Provisions techniques des caisses de prévoyance

Les provisions techniques constituent, avec les avoirs de prévoyance des personnes assurées et les réserves mathématiques des bénéficiaires de rente, des capitaux qui figurent au bilan au titre des engagements. Elles servent à couvrir une obligation future de prestations qui n'est pas prise en compte dans les capitaux de prévoyance. Leur évaluation s'effectue selon une procédure reconnue et sur la base d'hypothèses plausibles.

Provision pour pertes sur retraites

Des pertes liées aux départs à la retraite surviennent lorsque le taux de conversion correct du point de vue actuariel est inférieur au taux de conversion réglementaire. Des provisions pour pertes sur retraites sont constituées à cet effet. Fin 2025, celles-ci se montent à 2,25 pour cent des capitaux de prévoyance de toutes les personnes assurées et augmentent chaque année d'environ 0,3 point de pourcentage.

Provision propre aux caisses de prévoyance

L'année dernière, la provision pour changement de bases a donné naissance à la nouvelle provision pour mesures d'accompagnement/excédents de risque propre aux caisses de prévoyance. Cette provision a été dissoute au 31 décembre 2025.

Provision pour réglementations transitoires en lien avec le changement de bases

Cette provision permet de financer les mesures destinées aux personnes assurées qui avaient déjà 60 ans au 1er janvier 2019, au moment de l'adaptation des paramètres techniques. À la date de leur départ à la retraite, un apport est crédité sur la part de l'avoir qu'elles ont décidé de percevoir sous forme de rente.

Provision pour cas de sinistres en suspens (IBNR)

D'un point de vue actuariel, les primes de risque sont calculées de manière à permettre le financement des cas de décès et d'invalidité survenant au cours de l'exercice. Or, dans le domaine de l'invalidité, il n'est pas rare que plusieurs années s'écoulent entre la survenance de l'évènement et son règlement définitif. Une provision est constituée afin de pouvoir présenter un résultat pour la période concernée.

Provision pour cas de décès et d'invalidité

La provision pour cas de décès et d'invalidité permet d'atténuer les répercussions financières liées à une sinistralité unique inhabituelle et non couvertes par la prime de risque. Le calcul est fondé sur un niveau de sécurité de 99 pour cent. Cette provision n'est constituée que dans les caisses de prévoyance qui assument elles-mêmes les risques de décès et d'invalidité et qui sont par conséquent exposées au risque de fluctuations.

Provision pour frais d'administration et allocations de renchérissement et provision pour frais d'administration et majoration du risque

Certains bénéficiaires de rente ne sont plus rattachés à des employeurs susceptibles d'assumer les futurs frais de gestion administrative.

La provision pour frais d'administration et allocations de renchérissement est destinée à financer les futurs frais de gestion administrative ainsi que les éventuelles allocations de renchérissement. Cette provision est affectée à des effectifs de bénéficiaires de rente dans la Caisse de prévoyance fermée et est utilisée conformément à son but.

La provision pour frais d'administration et majoration du risque sert à financer les futurs frais de gestion administrative et inclut, en cas de reprise de bénéficiaires de rente, une majoration pour le risque d'allongement de l'espérance de vie et pour les frais dus à un éventuel abaissement du taux d'intérêt technique.

5.5.2 Provisions techniques de la réassurance

Provision pour cas de sinistres en suspens (IBNR)

À l'instar des caisses de prévoyance, la réassurance de PUBLICA constitue aussi une provision pour cas de sinistres en suspens. Dans le secteur de l'invalidité, plusieurs années peuvent s'écouler entre la survenance de l'événement et le règlement définitif du cas. La provision pour cas de sinistres en suspens auprès de la réassurance garantit qu'en cas d'obligation de paiement d'une caisse de prévoyance réassurée, les coûts de l'invalidité sont couverts.

Provision pour cas de décès et d'invalidité

Parallèlement à la provision pour cas de sinistres en suspens, la réassurance est aussi tenue de constituer une provision pour cas de décès et d'invalidité, car elle doit assumer les risques de fluctuations liés à la sinistralité dans les caisses de prévoyance réassurées.

Provision pour cas de rigueur

Les conditions d'octroi de prestations volontaires par la réassurance sont définies dans le règlement de PUBLICA concernant les cas de rigueur. La réassurance de PUBLICA gère une provision pour cas de rigueur des personnes assurées et des bénéficiaires de rente. La provision n'est créditée d'aucun intérêt ni d'aucun apport. La Commission de la caisse a décidé de réduire cette provision à CHF 10 millions en faveur des caisses de prévoyance ouvertes.

5.6 Résultat de l'expertise actuarielle

L'expert en matière de prévoyance professionnelle confirme dans son expertise actuarielle du 31 décembre 2025 que les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Il explique également qu'en raison du taux de couverture consolidé selon l'art. 44 OPP 2 de 108,1 pour cent au 31 décembre 2025, il peut attester que la caisse de pensions offre la garantie de pouvoir remplir ses obligations à la date de référence. Il atteste en outre que les mesures prises pour couvrir les risques actuariels (vieillesse, décès et invalidité) sont suffisantes. PUBLICA satisfait ainsi aux prescriptions de l'art. 52e, al. 1bis LPP. Nous renvoyons à nos explications supplémentaires contenues au chapitre 9.1. L'attestation correspondante de l'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle se trouve au chapitre 12.

5.7 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les réserves mathématiques des bénéficiaires de rente sont calculées au 31 décembre 2025 avec les bases LPP 2020. À cet effet, l'année civile de clôture est majorée de quatre ans. Le taux d'intérêt technique s'élève à 2,25 pour cent pour les caisses de prévoyance ouvertes (taux analogue à celui de l'année précédente) et a été réduit de 0,5 pour cent à 0,0 pour cent à fin 2025 pour la Caisse de prévoyance fermée. Cette diminution du taux d'intérêt technique a coûté CHF 57 633 691 et a réduit le degré de couverture de la Caisse de prévoyance fermée de 3,8 points de pourcentage.

Lors du passage aux tables de génération à fin 2021, seule la comptabilisation des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rente a été modifiée. Tous les paramètres actuariels des règlements de prévoyance (p. ex. le taux de conversion, les réductions dues à la perception d'une rente transitoire) sont toujours représentés avec les anciens paramètres (tables périodiques).

5.8 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

Le degré de couverture consolidé selon l'art. 44 OPP 2 s'entend comme le rapport entre la fortune actuarielle disponible pour couvrir les engagements actuariels et le capital de prévoyance nécessaire du point de vue actuariel (capitaux de prévoyance et provisions techniques). PUBLICA est gérée selon le système de capitalisation complète.

Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

2025 comparée à l'année précédente, en CHF

	31.12.2024	31.12.2025
Capital de prévoyance requis du point de vue actuariel	40 300 909 113	41 201 430 687
Réserve de fluctuation de valeur	1 831 744 091	3 298 053 572
Fonds libres (+) / découvert (–) / fonds de roulement (+)	24 007 617	26 090 114
Fortune disponible	**42 156 660 820**	**44 525 574 374**
Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2	**104.6%**	**108.1%**

5.9 Degré de couverture économique

Pour évaluer la situation de la caisse de manière efficace, il est pertinent d'estimer les engagements de prévoyance à une valeur proche du marché et de calculer, non seulement le degré de couverture technique, mais également le degré de couverture économique. Ce dernier est obtenu en évaluant les engagements au moyen des bases LPP actuelles, compte tenu de la courbe de taux des obligations de la Confédération et des tables de génération. Sont pris en compte, outre les engagements envers les bénéficiaires de rente, les engagements potentiels envers les personnes assurées ayant déjà atteint l'âge minimum prévu par les règlements pour partir à la retraite. Cet engagement potentiel résulte du taux de conversion réglementaire en vigueur ainsi que du taux de conversion économique à l'âge de 65 ans.

Les calculs établissent le degré de couverture économique à 96,9 pour cent pour les 12 caisses de prévoyance et la réassurance de PUBLICA (92,6 pour cent l'année précédente).

6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placement, conseillers et gestionnaires en placement, règlement concernant les placements, dépositaires

La Commission de la caisse assume la responsabilité globale de la gestion de la fortune. Elle a compétence pour arrêter et modifier le règlement concernant les placements et définit la stratégie de placement. Le Comité de placement conseille la Commission de la caisse en matière de placements et veille au respect du règlement concernant les placements et de la stratégie de placement.

Les placements en actions font l'objet d'une gestion indexée et répliquent l'évolution du marché. Tous les portefeuilles d'actions sont confiés à des spécialistes externes. Les portefeuilles d'obligations sont administrés par la division Asset Management de PUBLICA et par des spécialistes externes. Leur gestion s'effectue de manière semi-active. Afin d'éviter les inconvénients d'une réplication intégrale des indices obligataires pondérés par la capitalisation, des éléments actifs sont autorisés. Les catégories d'actifs non liquides, tels que les placements immobiliers Suisse et internationaux ainsi que la dette privée d'entreprise, d'infrastructure ou immobilière font l'objet d'une gestion active. Des indices comparables sont reproduits dans la mesure du possible.

En 2011, un contrat de mandat optionnel, compris comme un plan de continuité d'activité (business continuity planning), a été conclu avec Pictet Asset Management. S'il arrivait que la division Asset Management de PUBLICA ne soit soudainement plus en mesure de gérer elle-même les mandats administrés en interne, Pictet s'est engagé à reprendre ces mandats sous 48 heures. Pictet Asset Management les administrerait à titre fiduciaire jusqu'à ce que PUBLICA soit de nouveau à même de s'en charger ou qu'une solution définitive soit trouvée.

À la date de référence du 31 décembre 2025, la gestion de la fortune de PUBLICA est confiée aux institutions suivantes:

Gestion de la fortune

2025

					Remboursements	
Mandat	**Gestionnaire de fortune**	**Agrément**	**Benchmark**	**Style de placement**	**Date de l'accord**	**Rétrocessions**
Obligations Confédération	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH)[1]	SBI Confédération, Custom Duration	semi-actif	–	interdites
Obligations en CHF hors Confédération	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH)[1]	SBI AAA-A débiteurs étrangers (40%) et débiteurs suisses (60%)	semi-actif	–	interdites
Obligations en CHF hors Confédération	Pictet et Cie	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA (CH)[2]	SBI AAA-A débiteurs étrangers (40%) et débiteurs suisses (60%)	semi-actif	08.12.11	interdites
Emprunts d'État en EUR	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH)[1]	JPM GBI Allemagne (60%) et Pays-Bas (40%), Custom Duration	indiciel	–	interdites
Emprunts d'État en USD	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH)[1]	JPM GBI États-Unis, Custom Duration	indiciel	–	interdites
Emprunts d'État en GBP	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH)[1]	JPM GBI Royaume-Uni	indiciel	–	interdites
Emprunts d'État en CAD	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH)[1]	JPM GBI Canada	indiciel	–	interdites
Emprunts d'État en AUD	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH)[1]	JPM GBI Australie	indiciel	–	interdites
Emprunts d'État en SEK	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH)[1]	JPM GBI Suède, Custom Duration	indiciel	–	interdites
Emprunts d'État indexés sur l'inflation en EUR	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH)[1]	80% Barclays Euro Government EMU HICP-Linked Bond Index 1–10 ans 20% Barclays Euro Government EMU HICP-Linked Bond Index > 10 ans	indiciel	–	interdites
Emprunts d'État indexés sur l'inflation en USD	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH)[1]	80% Barclays US Government Inflation-Linked Bond Index 1–10 ans 20% Barclays US Government Inflation-Linked Bond Index > 10 ans	indiciel	–	interdites
Couverture du risque de change des emprunts d'État indexés sur l'inflation	Russell Implementation Services Ltd	Financial Conduct Authority (UK)[4]	Différence entre les indices de référence respectifs des portefeuilles couvert (hedged) et non couvert (unhedged)	indiciel	30.06.20	interdites
Emprunts d'entreprises cotés en EUR[7]	Legal & General Investment Management	Financial Conduct Authority (UK)[4]	Bloomberg Euro Intermediate Corporate 80% IG 20% HY Index	indiciel	01.10.24	interdites
Emprunts d'entreprises cotés en USD[7]	StateStreet Global Advisors	Financial Conduct Authority (UK)[4]	Bloomberg US Intermediate Corporate 80% IG 20% HY Index	indiciel	01.10.24	interdites
Dette privée d'entreprise	MetLife Investment Management Limited	Financial Conduct Authority (UK)[4]	Barclays Global Agg Corp Composite Custom	placements directs	29.09.15	interdites
Dette privée d'entreprise	PGIM Private Capital Limited	Financial Conduct Authority (UK)[4]	Barclays Global Agg Corp Composite Custom	placements directs	29.09.15	interdites
Dette privée d'infrastructure	MetLife Investment Management Limited	Financial Conduct Authority (UK)[4]	Barclays Global Agg Corp Composite Custom	placements directs	29.09.15	interdites
Dette privée d'infrastructure	Vantage Infrastructure (UK) Limited	Financial Conduct Authority (UK)[4]	Barclays Global Agg Corp Composite Custom	placements directs	02.09.15	interdites
Dette privée immobilière	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH)[1]	SBI Domestic AAA-BBB 1–3Y	placements directs	–	interdites
Dette privée immobilière	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH)[1]	SBI Domestic A Yield Custom	placements directs	–	interdites
Dette privée immobilière	PGIM Real Estate (UK) Limited	Financial Conduct Authority (UK)[4]	Barclays Global Agg Corp Composite Custom	placements directs	15.11.19	interdites
Dette privée immobilière	Baring International Investment Limited	Financial Conduct Authority (UK)[4]	Barclays Global Agg Corp Composite Custom	placements directs	29.01.20	interdites
Couverture du risque de change des emprunts d'entreprises en monnaies étrangères	Record Currency Management Limited	Financial Conduct Authority (UK)[4]	Différence entre les indices de référence respectifs des portefeuilles couvert (hedged) et non couvert (unhedged)	indiciel	30.06.20	interdites

					Remboursements	
Mandat	**Gestionnaire de fortune**	**Agrément**	**Benchmark**	**Style de placement**	**Date de l'accord**	**Rétrocessions**
Emprunts d'État Pays émergents en monnaies fortes[7]	UBS Asset Management	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA (CH)[3]	FTSE ESG Democracy EMMA Investment-Grade Government Bond Index (USD)	indiciel	26.02.16	interdites
Emprunts d'État Pays émergents en monnaies locales	Ashmore Investment Management Limited	Financial Conduct Authority (UK)[4]	FTSE ESG Democracy EMMA Local Currency Government Bond Index	semi-actif	21.02.13	interdites
Emprunts d'État Pays émergents en monnaies locales	Ninety One Asset Management	Financial Conduct Authority (UK)[4]	FTSE ESG Democracy EMMA Local Currency Government Bond Index	semi-actif	21.02.13	interdites
Actions Suisse	UBS Asset Management	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA (CH)[2]	MSCI (brut) Suisse[5]	indexé	01.12.08	interdites
Actions Suisse	Pictet Asset Management SA	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA (CH)[2]	MSCI (brut) Suisse[5]	indexé	01.12.08	interdites
Actions Europe[7]	UBS Asset Management	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA (CH)[3]	MSCI (brut) Europe[6]	indexé	09.11.05	interdites
Actions Europe[7]	Pictet Asset Management SA	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA (CH)[3]	MSCI (brut) Europe[6]	indexé	01.05.21	interdites
Actions Amérique du Nord[7]	UBS Asset Management	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA (CH)[3]	MSCI (brut) Amérique du Nord[8]	indexé	09.11.05	interdites
Actions Amérique du Nord[7]	Northern Trust Global Investments Limited (UK)	Financial Conduct Authority (UK)[4]	MSCI (brut) Amérique du Nord[8]	indexé	01.05.21	interdites
Actions Pacifique[7]	UBS Asset Management	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA (CH)[3]	MSCI (brut) Pacifique[6]	indexé	01.05.21	interdites
Actions Pacifique[7]	Pictet Asset Management SA	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA (CH)[3]	MSCI (brut) Pacifique[6]	indexé	01.05.21	interdites
Couverture du risque de change des actions Pays industrialisés hors Suisse	Russell Implementation Services Ltd	Financial Conduct Authority (UK)[4]	Différence entre les indices de référence respectifs des portefeuilles couvert (hedged) et non couvert (unhedged)	indiciel	30.06.20	interdites
Actions Pays émergents[7]	Pictet Asset Management SA	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA (CH)[2]	MSCI (net) Pays émergents[6]	indexé	19.08.10	interdites
Actions Pays émergents[7]	UBS Asset Management	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA (CH)[2]	MSCI (net) Pays émergents[6]	indexé	01.05.21	interdites
Métaux précieux	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH)[1]	S&P GSCI TR Métaux précieux	indiciel	02.11.09	interdites
Métaux précieux	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH)[1]	London Gold Price PM Auction USD	placements directs	20.05.15	interdites
Immobilier Suisse	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH)[1]	KGAST Immo Index	placements directs	–	interdites
Placements immobiliers Suisse	LIVIT SA	n/a	n/a	placements directs	23.11.11	interdites
Placements immobiliers Suisse	Von Graffenried AG Liegenschaften	n/a	n/a	placements directs	27.06.16	interdites
Placements immobiliers Suisse	Privera SA	n/a	n/a	placements directs	27.06.16	interdites
Placements immobiliers Suisse	Apleona GVA SA	n/a	n/a	placements directs	01.07.14	interdites
Placements immobiliers Suisse	H.P. Burkhalter + Partner AG	n/a	n/a	placements directs	23.05.25	interdites
Placements immobiliers Suisse	Régie Duboux SA	n/a	n/a	placements directs	04.08.22	interdites
Placements immobiliers Suisse	Reasco AG	n/a	n/a	placements directs	19.04.22	interdites
Placements immobiliers International APAC	M&G Luxembourg S.A.	Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF)	ANREV ODCE (Open End Diversified Core Equity) Fund Index	fonds immobiliers	10.05.16	interdites

					Remboursements	
Mandat	**Gestionnaire de fortune**	**Agrément**	**Benchmark**	**Style de placement**	**Date de l'accord**	**Rétrocessions**
Placements immobiliers International APAC	Nuveen Alternatives Europe S.à.r.l	Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF)	ANREV ODCE (Open End Diversified Core Equity) Fund Index	fonds immobiliers	01.10.18	interdites
Placements immobiliers International Australie	Dexus Capital Funds Management Limited	Australian Securities and Investments Commission (ASIC)	ANREV Australia Core Open End Fund Monthly Index	fonds immobiliers	01.11.15	interdites
Placements immobiliers International Australie	Dexus Wholesale Property Limited	Australian Securities and Investments Commission (ASIC)	ANREV Australia Core Open End Fund Monthly Index	fonds immobiliers	07.06.18	interdites
Placements immobiliers International Australie	GPT Funds Management Limited	Australian Securities and Investments Commission (ASIC)	ANREV Australia Core Open End Fund Monthly Index	fonds immobiliers	29.11.17	interdites
Placements immobiliers International Europe	AEW S.à.r.l.	Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF)	INREV Open End Diversified Core Equity Fund Index	fonds immobiliers	13.12.19	interdites
Placements immobiliers International Europe	BNP Paribas Real Estate Investment Management France	Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF)	INREV Open End Diversified Core Equity Fund Index	fonds immobiliers	01.01.18	interdites
Placements immobiliers International Europe	Hines Luxembourg Investment Management S.à.r.l.	Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF)	INREV Open End Diversified Core Equity Fund Index	fonds immobiliers	07.02.20	interdites
Placements immobiliers International Europe	PGIM Real Estate Luxembourg S.A.	Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF)	INREV Open End Diversified Core Equity Fund Index	fonds immobiliers	01.07.19	interdites
Placements immobiliers International USA	LaSalle Property Fund, L.P.	U.S. Securities and Exchange Commission (SEC)	NCREIF Fund Index Open End Diversified Core Equity	fonds immobiliers	01.03.16	interdites
Placements immobiliers International USA	PRISA Fund Manager LLC	U.S. Securities and Exchange Commission (SEC)	NCREIF Fund Index Open End Diversified Core Equity	fonds immobiliers	19.09.17	interdites
Placements immobiliers International USA	RREEF America LLC	U.S. Securities and Exchange Commission (SEC)	NCREIF Fund Index Open End Diversified Core Equity	fonds immobiliers	19.06.17	interdites
Placements immobiliers International USA	NewTower Trust Company	Office of Financial Regulation	NCREIF Fund Index Open End Diversified Core Equity	fonds immobiliers	29.03.24	interdites
Placements immobiliers International Canada	Sanne LIS S.A.	Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF)	MSCI/REALPAC Canada Quarterly PFI	fonds immobiliers	24.06.24	interdites
Investissements privés en infrastructure	Macquarie Asset Management Europe S.à.r.l.	Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF)	MSCI Custom Global Quarterly Private Infrastructure Asset Index (Unfrozen)	fonds d'infrastructure	24.11.21	interdites
Investissements privés en infrastructure	BlackRock France SAS	L'Autorité des Marchés Financiers	MSCI Custom Global Quarterly Private Infrastructure Asset Index (Unfrozen)	fonds d'infrastructure	25.08.23	interdites
Investissements privés en infrastructure	JP Morgan Asset Management (Europe) S.à.r.l.	Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF)	MSCI Custom Global Quarterly Private Infrastructure Asset Index (Unfrozen)	fonds d'infrastructure	31.03.23	interdites
Investissements privés en infrastructure	ONE Fund Management S.A.	Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF)	MSCI Custom Global Quarterly Private Infrastructure Asset Index (Unfrozen)	fonds d'infrastructure	10.09.24	interdites

[1] Art. 48*f*, al. 4, let. a, OPP 2, institutions de prévoyance enregistrées au sens de l'art. 48 LPP

[2] Art. 48*f*, al. 4, let. d, OPP 2, banques au sens de la loi sur les banques

[3] Art. 48*f*, al. 4, let. f, OPP 2, directions de fonds

[4] Art. 48*f*, al. 4, let. h, OPP 2, intermédiaires financiers opérant à l´étranger qui sont soumis à la surveillance d'une autorité de surveillance étrangère

[5] À hauteur de 100% pour l´indice MSCI Switzerland IMI pondéré en fonction de la capitalisation boursière et respectueux de l'environnement

[6] À hauteur de 50% pour l'indice MSCI CEC pondéré en fonction de la capitalisation boursière, de 16,6% pour l'indice MSCI CEC à volatilité minimale, 16,6% pour l'indice MSCI CEC Small Caps et 16,6% pour l'indice MSCI CEC Enhanced Value et respectueux de l'environnement

[7] Mandat dans des fonds à investisseur unique

[8] À hauteur de 100% pour l´indice MSCI Amérique du Nord pondéré en fonction de la capitalisation boursière et respectueux de l'environnement

Dans chaque catégorie d'actifs, PUBLICA s'efforce toujours de limiter les coûts et de signer des conventions équitables et transparentes. Les dispositions interdisent aux partenaires de PUBLICA d'accepter ou de percevoir des indemnités excédant les commissions convenues contractuellement en rémunération des mandats, et notamment des rétrocessions ou avantages patrimoniaux similaires.

Les titres de PUBLICA sont conservés auprès de la banque dépositaire suivante:

Global Custodian (banque dépositaire de titres et consolidation toutes les valeurs patrimoniales)	J.P. Morgan (Suisse) SA Dreikönigstrasse 21 8002 Zurich	jpmorgan.com

6.2 Utilisation des extensions (art. 50 OPP 2)

Les deux catégories d'actifs alternatifs Dette privée d'entreprise, d'un montant de CHF 1 075 millions (CHF 1 215 millions l'année précédente) et Dette privée immobilière, d'un montant de CHF 1 171 millions (CHF 1 227 millions l'année précédente), sont mises en œuvre au moyen de mandats diversifiés. Les caisses de prévoyance ouvertes détiennent 2,4 pour cent (3,0 pour cent l'année précédente) de dette privée d'entreprise, respectivement 2,6 pour cent (2,9 pour cent l'année précédente) de dette privée immobilière. Les fourchettes situées entre 1,5 et 4,5 pour cent, respectivement 1,5 et 4,5 pour cent, sont donc respectées.

La catégorie d'actifs Métaux précieux à hauteur de CHF 1 498 millions (CHF 1 323 millions l'année précédente) est gérée à l'interne. Environ 80 pour cent sont investis dans de l'or physique. Les 20 pour cent restants sont mis en œuvre avec un excess return swap. Les caisses de prévoyance ouvertes ont investi 3,4 pour cent de leur fortune (3,1 pour cent l'année précédente). La fourchette située entre 1,5 et 4,5 pour cent a donc été respectée. La Caisse de prévoyance fermée a investi 3,4 pour cent de sa fortune (3,1 pour cent l'année précédente). La fourchette située entre 1,5 et 4,5 pour cent est donc respectée. Pour toute information supplémentaire, nous renvoyons au chapitre 6.4.

Ces trois catégories d'actifs alternatifs ne sont pas des placements collectifs au sens de l'art 53, al. 4, OPP 2, raison pour laquelle il est recouru à l'extension au sens de l'art. 50, al. 4, OPP 2. La sélection, la gestion et la surveillance rigoureuses de ces catégories d'actifs alternatifs est assurée par une équipe de spécialistes en placement.
Des études actif-passif (asset and liability) menées régulièrement permettent, en outre, de garantir la sécurité de la réalisation des buts de prévoyance. Les placements directs sont autorisés en vertu de l'art. 25 du règlement de PUBLICA concernant les placements et une répartition adéquate des risques à l'intérieur des catégories d'actifs est assurée.

6.3 Objectif de constitution et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

Compte tenu du résultat d'exploitation positif, des réserves de fluctuation de valeur ont pu être constituées pour un montant de CHF 1 466,3 millions (CHF 1 731,5 millions l'année précédente).

Objectif de constitution et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

2025 comparée à l'année précédente, en CHF

	2024	2025
Réserve de fluctuation de valeur au 01.01.	**100 227 812**	**1 831 744 091**
Modification de la réserve de fluctuation de valeur au débit (+) / au crédit (–) du compte d'exploitation	1 731 516 279	1 466 309 480
Total de la réserve de fluctuation de valeur au 31.12.	**1 831 744 091**	**3 298 053 572**
Déficit de la réserve de fluctuation de valeur au 31.12.	4 995 073 212	3 684 861 566
Objectif de constitution de la réserve de fluctuation de valeur	**6 826 817 303**	**6 982 915 137**
Réserve de fluctuation de valeur en pour cent de l'objectif de constitution sans fonds de roulement	26.9%	47.3%
Objectif moyen de la réserve de fluctuation de valeur en pour cent des capitaux de prévoyance et des provisions techniques	16.9%	16.9%

Selon le règlement concernant les provisions et les réserves de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA, des caisses de prévoyance et de la réassurance de PUBLICA, l'objectif de constitution de la réserve de fluctuation de valeur est calculé de manière à ce que les fluctuations négatives sur les placements de la fortune soient ramenées à une probabilité résiduelle négligeable pour une année. La probabilité résiduelle négligeable est définie pour les caisses de prévoyance ouvertes par la valeur à risque (value at risk) d'une année avec un niveau de sécurité de 97,5 pour cent (analogue à l'année précédente). L'objectif de constitution s'élève comme l'année précédente à 17 pour cent et est fixé par rapport à la somme des capitaux de prévoyance et des provisions techniques. Pour la Caisse de prévoyance fermée ainsi que la réassurance de PUBLICA, l'objectif de constitution s'élève à 15 pour cent au moins et le niveau de sécurité a atteint 99 pour cent comme l'année précédente.

6.4 Présentation des placements par catégorie d'actifs

La responsabilité de mise en œuvre de la stratégie de placement incombe à la division Asset Management de PUBLICA. Cette division prend également les décisions tactiques permettant de s'écarter temporairement des pondérations définies par la stratégie de placement afin de générer une plus-value par rapport à cette stratégie. Lorsqu'il s'agit

de développer certaines catégories d'actifs ou de s'en désengager sur plusieurs années, une stratégie au prorata est calculée afin de trouver la meilleure diversification possible des transactions sur l'axe du temps, compte tenu des coûts d'opportunité et des frais de transactions.

Sur une fortune placée d'un total de CHF 44,6 milliards (hors liquidités et créances, hors fonds de roulement, hors actifs de régularisation et compte tenu des impôts latents), CHF 42,6 milliards sont investis dans la stratégie de placement des caisses de prévoyance ouvertes et CHF 2 milliards dans celle de la Caisse de prévoyance fermée. Le reste de la fortune placée, soit un montant de CHF 12 millions, est investi conformément à la stratégie de placement à faible risque adoptée par la réassurance de PUBLICA. Le bilan et le chapitre 6.9 présentent de manière détaillée la composition des placements des différents catégories d'actifs.

Stratégie de placement – caisses de prévoyance ouvertes

2025, en millions de CHF ou en pour cent

Catégorie d'actifs	Placements 31.12.2025 millions de CHF	Allocation au 31.12.2025	Stratégie au prorata	Fourchettes tactiques en % de la pondération stratégique	
				Minimum	Maximum
Marché monétaire	**1 763**	**4.1%**	**3.0%**	**0.0%**	**6.0%**
Obligations Confédération	**2 791**	**6.6%**	**7.0%**	**5.6%**	**8.4%**
Obligations en CHF hors Confédération	**2 389**	**5.6%**	**5.5%**	**4.4%**	**6.6%**
Emprunts d'État en EUR, avec couverture du risque de change	1 020	2.4%	2.5%	1.3%	3.8%
Emprunts d'État en USD, avec couverture du risque de change	591	1.4%	1.5%	0.8%	2.3%
Emprunts d'État en GBP, avec couverture du risque de change	412	1.0%	1.0%	0.0%	2.0%
Obligations d'État en CAD avec couverture du risque de change	389	0.9%	1.0%	0.0%	2.0%
Emprunts d'État en AUD, avec couverture du risque de change	407	1.0%	1.0%	0.0%	2.0%
Emprunts d'État en SEK, avec couverture du risque de change	407	1.0%	1.0%	0.0%	2.0%
Emprunts d'État Pays industrialisés hors Suisse	**3 227**	**7.6%**	**8.0%**	**6.4%**	**9.6%**
Emprunts d'État indexés sur l'inflation en EUR, avec couverture du risque de change	407	1.0%	1.0%	0.5%	1.5%
Emprunts d'État indexés sur l'inflation en USD, avec couverture du risque de change	815	1.9%	2.0%	1.0%	3.0%
Emprunts d'État indexés sur l'inflation	**1 223**	**2.9%**	**3.0%**	**2.4%**	**3.6%**
Emprunts d'entreprises cotés en EUR, avec couverture du risque de change	974	2.3%	2.0%	1.0%	3.0%
Emprunts d'entreprises cotés en USD, avec couverture du risque de change	1 272	3.0%	3.0%	1.5%	4.5%
Emprunts d'entreprises cotés hors CHF	**2 245**	**5.3%**	**5.0%**	**4.0%**	**6.0%**
Dette privée d'entreprise	**1 075**	**2.5%**	**3.0%**	**1.5%**	**4.5%**
Dette privée d'infrastructure	**1 214**	**2.9%**	**3.0%**	**1.5%**	**4.5%**
Dette privée immobilière	**1 118**	**2.6%**	**3.0%**	**1.5%**	**4.5%**
Emprunts d'État Pays émergents en monnaies fortes	**795**	**1.9%**	**2.0%**	**1.0%**	**3.0%**
Emprunts d'État Pays émergents en monnaies locales	**856**	**2.0%**	**2.0%**	**1.0%**	**3.0%**
Actions Suisse	**2 660**	**6.3%**	**6.0%**	**3.0%**	**9.0%**
Actions Europe, avec couverture partielle du risque de change	2 608	6.1%	6.0%	3.0%	9.0%
Actions Amérique du Nord, avec couverture partielle du risque de change	4 271	10.0%	10.0%	5.0%	15.0%
Actions Pacifique, avec couverture partielle du risque de change	1 720	4.0%	4.0%	2.0%	6.0%
Actions Pays industrialisés hors Suisse, avec couverture partielle du risque de change	**8 599**	**20.2%**	**20.0%**	**10.0%**	**30.0%**
Actions Pays émergents	**3 482**	**8.2%**	**7.6%**	**3.8%**	**11.4%**
Investissements privés en infrastructure	**544**	**1.3%**	**1.4%**	**0.7%**	**2.1%**
Métaux précieux , avec couverture partielle du risque de change	**1 432**	**3.4%**	**3.0%**	**1.5%**	**4.5%**
Placements immobiliers Suisse directs[1]	**3 570**	**8.4%**	**8.5%**	**4.3%**	**12.8%**
Placements immobiliers internationaux indirects	**3 578**	**8.4%**	**9.0%**	**4.5%**	**13.5%**
Total en millions de CHF	**42 559**	**100.0%**	**100.0%**		
Total sans couverture du risque de change	9 718	22.8%	21.7%		
Total avec couverture du risque de change	32 841	77.2%	78.3%		

1) Compte tenu des impôts latents

Stratégie de placement – Caisse de prévoyance fermée

2025, en millions de CHF ou en pour cent

Catégorie d'actifs	Placements 31.12.2025 millions de CHF	Allocation au 31.12.2025	Stratégie au prorata	Fourchettes tactiques en % de la pondération stratégique	
				Minimum	Maximum
Marché monétaire	**90**	**4.6%**	**3.0%**	**0.0%**	**6.0%**
Obligations Confédération	**459**	**23.3%**	**25.0%**	**20.0%**	**30.0%**
Obligations en CHF hors Confédération	**221**	**11.2%**	**11.0%**	**8.8%**	**13.2%**
Emprunts d'État en EUR, avec couverture du risque de change	41	2.1%	2.2%	1.1%	3.3%
Emprunts d'État en USD, avec couverture du risque de change	24	1.2%	1.3%	0.7%	2.0%
Emprunts d'État en GBP, avec couverture du risque de change	17	0.8%	0.9%	0.0%	1.8%
Obligations d'État en CAD avec couverture du risque de change	16	0.8%	0.9%	0.0%	1.8%
Emprunts d'État en AUD, avec couverture du risque de change	16	0.8%	0.9%	0.0%	1.8%
Emprunts d'État en SEK, avec couverture du risque de change	16	0.8%	0.9%	0.0%	1.8%
Emprunts d'État Pays industrialisés hors Suisse	**130**	**6.6%**	**7.0%**	**5.6%**	**8.4%**
Emprunts d'État indexés sur l'inflation en EUR, avec couverture du risque de change	32	1.6%	1.7%	0.8%	2.5%
Emprunts d'État indexés sur l'inflation en USD, avec couverture du risque de change	63	3.2%	3.3%	1.7%	5.0%
Emprunts d'État indexés sur l'inflation	**95**	**4.8%**	**5.0%**	**4.0%**	**6.0%**
Emprunts d'entreprises cotés en EUR, avec couverture du risque de change	117	5.9%	5.2%	2.6%	7.8%
Emprunts d'entreprises cotés en USD, avec couverture du risque de change	152	7.7%	7.8%	3.9%	11.7%
Emprunts d'entreprises cotés hors CHF	**269**	**13.6%**	**13.0%**	**10.4%**	**15.6%**
Dette privée immobilière	**52**	**2.7%**	**3.0%**	**1.5%**	**4.5%**
Emprunts d'État Pays émergents en monnaies fortes	**55**	**2.8%**	**3.0%**	**1.5%**	**4.5%**
Actions Suisse	**82**	**4.2%**	**4.0%**	**2.0%**	**6.0%**
Actions Europe, avec couverture partielle du risque de change	36	1.8%	1.8%	0.9%	2.7%
Actions Amérique du Nord, avec couverture partielle du risque de change	60	3.0%	3.0%	1.5%	4.5%
Actions Pacifique, avec couverture partielle du risque de change	24	1.2%	1.2%	0.6%	1.8%
Actions Pays industrialisés hors Suisse, avec couverture partielle du risque de change	**120**	**6.1%**	**6.0%**	**3.0%**	**9.0%**
Métaux précieux, avec couverture partielle du risque de change	**66**	**3.4%**	**3.0%**	**1.5%**	**4.5%**
Placements immobiliers Suisse directs[1]	**333**	**16.9%**	**17.0%**	**8.5%**	**25.5%**
Total en millions de CHF	**1 973**	**100.0%**	**100.0%**		
Total sans couverture du risque de change	113	5.8%	5.3%		
Total avec couverture du risque de change	1 859	94.2%	94.7%		

1) Compte tenu des impôts latents

Les obligations de la Confédération d'un montant de CHF 3 250 millions (CHF 3 083 millions l'année précédente) sont des placements auprès de l'employeur (voir chapitre 6.11).

Dans le cas des placements en actions émises par des pays industrialisés hors Suisse, les risques de change ont été couverts, selon le couple de monnaies, à hauteur de 50 à 80 pour cent, conformément à un processus dynamique reposant sur des règles. En ce qui concerne les emprunts, les risques de change ont été couverts à 100 pour cent par des opérations à terme sur devises, comme c'était déjà le cas auparavant. Pour des raisons économiques, les monnaies des pays émergents ne sont pas couvertes. Les instruments financiers dérivés sont portés au bilan au sein des catégories d'actifs dont ils relèvent.

Le portefeuille immobilier que PUBLICA détient directement en Suisse regroupe 87 immeubles (83 l'année précédente) et trois immeubles en développement ou en construction (2 l'année précédente). Ce portefeuille est composé à 70 pour cent d'immeubles d'habitation, à 15 pour cent d'immeubles à usage commercial et à 15 pour cent d'immeubles à usage commercial et d'habitation (sur la base de leur valeur vénale au 31 décembre 2025).
PUBLICA augmente le budget risque et met progressivement en œuvre la nouvelle stratégie de placement. Le portefeuille immobilier en Suisse s'étoffe. En 2025, quatre immeubles à Liestal, Liebefeld-Köniz, Lucerne et Genève ainsi qu'un terrain pour un projet de développement à Opfikon ont été acquis. PUBLICA renforce ainsi le positionnement du tiers cotisant.

Les fourchettes de la stratégie de placement ont été respectées à la date de référence. Les limites individuelles selon les art. 54, 54*a* et 54*b* OPP 2 ainsi que les limites par catégorie selon les art. 55 et 57 OPP 2 étaient également respectées à la date de référence.

6.5 Instruments financiers dérivés (ouverts) en cours

Au 31 décembre 2025, les postes d'instruments dérivés ouverts sont les suivants:

Instruments financiers dérivés (ouverts) en cours et collatéral

2025 comparée à l'année précédente, en CHF

31.12.2025	Valeur de remplacement nette	Équivalent de la valeur de base des dérivés augmentant les engagements en millions	Équivalent de la valeur de base des dérivés diminuant les engagements en millions	Sûretés obtenues en millions	Sûretés nanties
Swaps (taux d'intérêt)	1 807 970	75	0	2	0
Swaps (métaux précieux)	11 705 030	285	0	19	0
Opérations à terme sur devises	–49 254 093	78	–19 922	8	0
Futures sur actions	1 258 103	98	0	0	0
Futures sur obligations	1 373 009	150	0	0	0

31.12.2024	Valeur de remplacement nette	Équivalent de la valeur de base des dérivés augmentant les engagements en millions	Équivalent de la valeur de base des dérivés diminuant les engagements en millions	Sûretés obtenues en millions	Sûretés nanties
Swaps (taux d'intérêt)	3 486 515	75	0	3	0
Swaps (métaux précieux)	–3 602 177	191	0	0	5
Opérations à terme sur devises	–526 074 429	52	–19 922	0	454
Futures sur actions	–1 779 539	95	0	0	0
Futures sur obligations	3 906 777	159	0	0	0

Les swaps de taux d'intérêt sont utilisés pour gérer les risques de taux. Environ un cinquième des investissements en métaux précieux fait l'objet d'une opération de swap sur métaux précieux.

Les opérations à terme sur devises permettent la couverture stratégique des risques de change et réduisent le risque de change pesant sur la fortune globale. Les dividendes du portefeuille qui ont déjà été décidés, mais n'ont pas encore été distribués, sont réinvestis au moyen de futures sur indice boursier afin de maintenir un écart aussi faible que possible entre le portefeuille et le benchmark.

Afin de pouvoir gérer de manière efficace les risques de contrepartie liés aux programmes de couverture des devises, PUBLICA recourt à un mécanisme de prime brokerage. Fin 2025, HSBC est le FX prime broker. Les gestionnaires de devises négocient sur une base compétitive avec une large palette de banques. Celles-ci transmettent les transactions au FX prime broker qui, moyennant une commission, traite en sa qualité de contrepartie centrale toutes les opérations à terme sur devises. Par conséquent, seul le FX prime broker est exposé au risque de contrepartie. Afin de maintenir ce risque à un faible niveau, celui-ci est garanti par des sûretés sous forme d'obligations d'État qui sont échangées quotidiennement. Pour couvrir les risques de contrepartie dans le cas des swaps de taux d'intérêt et des swaps sur métaux précieux, ces postes sont aussi adossés à des sûretés.

Les futures sur obligations sont utilisés par PUBLICA pour mettre en œuvre un portefeuille synthétique d'emprunts d'État en USD ainsi que pour la gestion fine du risque de taux d'intérêt.

Prescrite par la loi, la couverture des dérivés augmentant les engagements sous la forme de liquidités et de placements facilement réalisables fait l'objet d'une surveillance continue afin d'exclure tout effet de levier sur la fortune globale. Les dérivés diminuant les engagements sont couverts par les valeurs de base correspondantes.

6.6 Engagements de capital ouverts

Au 31 décembre 2025, les engagements de capital ouverts sont les suivants:

Engagements de capital ouverts par catégorie d'actifs

2025 comparée à l'année précédente, en millions de CHF

	31.12.2024	31.12.2025
Dette privée d'infrastructure	2	6
Dette privée d'entreprise	4	0
Dette privée immobilière	20	2
Placements immobiliers internationaux	106	122
Investissements privés en infrastructure	166	906
Total des engagements de capital ouverts	**296**	**1 036**

Les engagements de capital ouverts résultent du décalage dans le temps qui sépare l'engagement d'investissement et l'appel de fonds dans le cas des placements non cotés.

6.7 Securities lending

Pour les titres étrangers, PUBLICA a conclu un contrat de securities lending avec J.P. Morgan. J.P. Morgan assume en la matière le rôle d'un agent. Quant aux emprunteurs, il s'agit d'une liste de contreparties de premier ordre soigneusement choisies et soumises à un contrôle permanent. PUBLICA n'accepte comme sûretés que les emprunts d'État dont la notation financière est élevée. Au 31 décembre 2025, le montant des titres prêtés s'élevait à CHF 1 409 millions (CHF 1 301 millions l'année précédente).

Les transactions de securities lending sont conformes aux directives de placement applicables aux caisses de pensions qui se réfèrent elles-mêmes à la réglementation pertinente pour les placements collectifs de capitaux suisses (art. 55 LPCC, art. 76 OPCC, OPC-FINMA).

6.8 Résultat net des placements

Le compte d'exploitation présente de manière détaillée les résultats nets des différentes catégories d'actifs. Les intérêts de retard sur les prestations de libre passage sont comptabilisés dans le résultat net des dettes.

6.9 Performance

En mesurant la performance, l'objectif est de présenter, de manière aussi détaillée et adéquate que possible, l'influence que l'évolution des marchés et les décisions en matière de placements ont eue sur la fortune placée. La performance se définit comme le rapport entre les revenus générés et le capital investi moyen. Le calcul tient compte des produits courants tels les paiements de coupons et de dividendes, des gains et pertes en capital ainsi que de l'ensemble des frais de gestion de la fortune (net total return). Les entrées et les sorties de trésorerie ont une influence sur le montant du capital investi moyen, la date à laquelle interviennent ces flux jouant elle-même un rôle. Le calcul de la performance de PUBLICA est établi par le global custodian, ajusté en concertation avec les asset managers et vérifié par l'investment controller. Il est corrigé par les flux de trésorerie et se fonde sur une évaluation quotidienne des titres.

Performance nette

2025 en CHF et en pour cent, déduction faite de l'ensemble des frais de gestion de la fortune

	Performance du portefeuille	Performance du benchmark	Différence portefeuille – benchmark	Placements[1] en millions de CHF
Marché monétaire	**–0.88%**	**0.03%**	**–0.91%**	**1 853**
Obligations Confédération	**–0.06%**	**–0.03%**	**–0.03%**	**3 250**
Obligations en CHF hors Confédération	**0.03%**	**–0.05%**	**0.08%**	**2 622**
Emprunts d'État en EUR	–5.57%	–5.60%	0.04%	1 062
Emprunts d'État en USD	1.64%	1.58%	0.07%	615
Emprunts d'État en GBP	0.38%	0.52%	–0.15%	429
Emprunts d'État en CAD	–1.33%	–1.03%	–0.29%	405
Emprunts d'État en AUD	–1.66%	–1.60%	–0.06%	423
Emprunts d'État en SEK	–1.53%	–1.34%	–0.19%	424
Emprunts d'État Pays industrialisés hors Suisse	**–1.99%**	**–1.89%**	**–0.11%**	**3 357**
Emprunts d'État indexés sur l'inflation	**0.60%**	**0.57%**	**0.03%**	**1 318**
Emprunts d'entreprises cotés en EUR	1.28%	1.18%	0.10%	1 090
Emprunts d'entreprises cotés en USD	3.49%	3.43%	0.07%	1 424
Emprunts d'entreprises cotés hors CHF	**2.57%**	**2.53%**	**0.04%**	**2 514**
Dette privée d'entreprise	**2.18%**	**2.22%**	**–0.04%**	**1 075**
Dette privée d'infrastructure	**2.02%**	**2.03%**	**–0.01%**	**1 214**
Dette privée immobilière	**3.21%**	**2.10%**	**1.11%**	**1 171**
Emprunts d'État Pays émergents en monnaies fortes	**7.30%**	**7.51%**	**–0.21%**	**850**
Emprunts d'État Pays émergents en monnaies locales	**7.24%**	**7.68%**	**–0.44%**	**856**
Actions Suisse	**18.43%**	**18.49%**	**–0.06%**	**2 743**
Actions Pays industrialisés hors Suisse	**10.99%**	**11.24%**	**–0.24%**	**8 719**
Actions Pays émergents	**15.48%**	**15.37%**	**0.11%**	**3 482**
Investissements privés en infrastructure	**–2.38%**	**5.34%**	**–7.72%**	**544**
Métaux précieux	**48.25%**	**49.18%**	**–0.93%**	**1 498**
Placements immobiliers Suisse[2]	**4.78%**	**4.90%**	**–0.12%**	**3 902**
Placements immobiliers internationaux	**–0.11%**	**–0.99%**	**0.88%**	**3 578**
Total	**6.55%**	**6.54%**	**0.01%**	**44 544**
Total sans couverture des risques de change	4.17%	4.18%	–0.01%	44 594
Caisses de prévoyance ouvertes	6.72%	6.67%	0.05%	42 559
Caisse de prévoyance fermée	4.21%	4.00%	0.21%	1 973
Réassurance	0.03%	–0.05%	0.08%	12

1) Sans les liquidités, les créances, le capital d'exploitation, les comptes de régularisation actifs
2) Compte tenu des impôts latents

6.10 Frais de gestion de la fortune

La présentation suivante est conforme aux prescriptions minimales de la CHS.

Frais de gestion de la fortune

2025 comparée à l'année précédente, en CHF

	2024	2025	Points de base**
Gestionnaires de fortune externes Titres	–14 302 642	–10 022 833	2.3
Gestionnaires de fortune externes Immobilier	–6 803 740	–7 431 207	1.7
Gestionnaires de fortune externes Hypothèques	–3 001 574	–2 639 936	0.6
Gestionnaires de fortune internes Titres	–3 467 328	–8 201 280	1.9
Gestionnaires de fortune internes Immobilier	–3 713 443	–4 898 246	1.1
Frais de dépôt et de gestion des dépôts	–2 573 070	–3 025 615	0.7
Frais de gestion de la fortune direct	–33 861 797	–36 219 117	8.3
Somme de tous les indicateurs de frais des placements collectifs, en CHF, comptabilisés dans le compte d'exploitation	–44 549 917	–54 590 005	12.5
Total des frais de gestion de la fortune direct (frais TER)	**–78 411 714**	**–90 809 122**	**20.9**
Droit de timbre	–4 566 247	–5 516 174	1.3
Impôt à la source (non récupérable)	1 007 242	–3 594 326	0.8
Impôts	–3 559 005	–9 110 499	2.1
Frais de courtage, commissions, autres frais	–5 643 549	–2 139 620	0.5
Frais de transaction	–5 643 549	–2 139 620	0.5
Frais de transaction et impôts pour placements collectifs	–25 799 800	–23 705 181	5.4
Total des frais de transaction et impôts (frais TTC)	**–35 002 354**	**–34 955 301**	**8.0**
Frais de conseil et autres frais généraux	–493 349	–1 577 860	0.4
Total des autres frais (frais SC)	**–493 349**	**–1 577 860**	**0.4**
Total des frais de gestion de la fortune présentés dans le compte d'exploitation en points de base des placements de la fortune transparents en matière de frais	**–113 907 418**	**–127 342 284**	**29.3**
moins les frais de transaction et impôts pour placements collectifs (frais TTC)	25 799 800	23 705 181	–5.4
Total des frais de gestion de la fortune PUBLICA selon les prescriptions minimales de la CHS *	**–88 107 618**	**–103 637 102**	**23.8**
Placements de la fortune moyens transparents en matière de frais	41 515 674 801	43 525 706 572	
Taux de transparence en matière de frais	**100%**	**100%**	

* Il s'agit du total des frais de gestion de la fortune présentés dans le compte d'exploitation moins les frais TTC des placements collectifs. Les prescriptions de la CHS ont été complétées pour une transparence encore meilleure.

** Chiffres clés en points de base des placements de la fortune moyens transparents en matière de frais

En 2025, les frais de gestion de la fortune selon les prescriptions minimales CHS de PUBLICA se sont élevés à 0,24 pour cent, contre 0,21 pour cent l'année précédente. La hausse de 0,03 pour cent est principalement due à l'augmentation de la part des placements sur le marché privé. Le taux de transparence en matière de frais s'élève à 100 pour cent.

Les frais présentés sous le poste Gestionnaires de fortune externes Immobilier intègrent également les dépenses liées à l'évaluation et à la gestion des immeubles. Outre les frais de personnel, prestations sociales comprises, les frais relatifs aux gestionnaires de fortune internes recouvrent en particulier l'ensemble des dépenses liées à la comptabilité des titres ainsi qu'une part des dépenses d'infrastructure de l'entreprise PUBLICA.

Avec la modification du rapport de transparence des frais au 1er janvier 2025, les coûts ont été présentés de manière plus efficace et plus transparente par rapport à l'année précédente dans les catégories de la rubrique TER. Par conséquent, les coûts de l'équipe des titres, calculés sur une base de coûts complets, ne sont plus ventilés dans les catégories de présentation détaillées TTC, mais sont désormais indiqués globalement sous le poste «Gestionnaires de fortune internes – titres».

Les frais pour dépositaires comprennent, outre les frais de dépôt et les frais de gestion des dépôts, les dépenses liées à la mesure des risques et de la performance, aux services d'investment compliance, à la gestion du collatéral, et à l'établissement de rapports périodiques.

Les frais de conseil et autres frais généraux incluent les coûts en lien avec l'investment controller ainsi que les coûts de conseil juridique et fiscal et les conseils en lien avec l'étude ALM.

PUBLICA comptabilise de manière entièrement transparente les frais relatifs aux placements collectifs, tels que les fonds à investisseur unique, et tient compte de l'intégralité des frais liés aux transactions et aux impôts s'y rapportant. Pour réaliser une comparaison avec des caisses de pensions qui ont investi leur fortune dans des placements collectifs et qui ne présentent dans leur compte d'exploitation que les frais de gestion de la fortune calculés sur la base de l'indicateur de frais TER, il faut utiliser ici des frais de gestion de la fortune à hauteur de 20,9 points de base (18,9 points de base l'année précédente).

6.11 Explications des placements chez l'employeur et de la réserve de cotisations de l'employeur (AGBR)

En vertu de l'art. 54, al. 2, let. a, OPP 2 sur la limitation des débiteurs individuels, il n'existe pas de limite supérieure pour les placements auprès de l'employeur. Les banques détentrices des mandats de gestion de fortune correspondants sont autorisées à reprendre des créances envers la Confédération, par exemple des obligations.

Les attributions à la réserve de cotisations de l'employeur tiennent notamment compte des excédents générés par les bons résultats de la réassurance de PUBLICA en matière de risque. Sont concernées les caisses de prévoyance qui ont réassuré leurs risques de façon congruente. De plus, des apports ont été effectués dans la réserve de cotisations de l'employeur sur la base de décisions des employeurs. Un montant de CHF 87 651 (CHF 771 093 l'année précédente) a été prélevé de la réserve (cotisations d'employeur). Sur la base de décisions des organes paritaires, un montant de CHF 994 882 (CHF 705 119 l'année précédente) a été dissout (rémunération supplémentaire).

En raison du taux d'intérêt LPP actuel de 1,25 pour cent, les réserves de cotisations de l'employeur ont été rémunérées à un taux de 0,25 pour cent (taux d'intérêt LPP moins 1 pour cent).

Réserve de cotisations de l'employeur

2025 comparée à l'année précédente, en CHF

	2024	2025
Réserve de cotisations de l'employeur au 01.01.	**46 738 808**	**64 151 230**
Apports	14 877 300	2 225 000
Apport selon le concept de participation aux excédents de la réassurance	3 863 456	3 093 557
Attributions	**18 740 756**	**5 318 557**
Prélèvements pour le financement des cotisations	–771 093	–87 651
Autres dissolutions	–705 119	–994 882
Utilisation	**–1 476 212**	**–1 082 532**
Intérêts	**147 878**	**160 581**
Total de la réserve de cotisations de l'employeur au 31.12.	**64 151 230**	**68 547 836**

7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Capital d'exploitation, fonds de roulement et dettes de l'entreprise

Le capital d'exploitation de l'entreprise PUBLICA se présente de la manière suivante:

Capital d'exploitation, fonds de roulement et dettes de l'entreprise PUBLICA

2025 comparée à l'année précédente, en CHF

	31.12.2024	31.12.2025
Actif circulant	11 323 822	11 819 424
Fortune placée	5 781 821	4 612 882
Capital d'exploitation de l'entreprise PUBLICA	**17 105 644**	**16 432 306**
Dettes	2 534 858	1 861 520
Fonds de roulement	14 570 786	14 570 786
Fonds de roulement et dettes de l'entreprise PUBLICA	**17 105 644**	**16 432 306**

L'entreprise PUBLICA est dotée de son propre fonds de roulement qui garantit sa capacité opérationnelle et représente un capital risque en cas d'engagements exceptionnels.

7.2 Frais d'administration de l'entreprise

Les ressources de l'entreprise PUBLICA sont affectées à la gestion administrative des personnes assurées et des bénéficiaires de rente ainsi qu'à des parties de la gestion de fortune. PUBLICA acquiert les prestations des employeurs affiliés aux conditions du marché et ne reçoit aucune subvention dissimulée.

Les postes concernant l'administration générale regroupent les charges imputables à ces deux grands secteurs. Les frais de gestion administrative sont indiqués après déduction des attributions à l'Asset Management et à des prestations tierces. La composition des attributions à l'Asset Management figure au chapitre 6.10 dans les frais de la gestion de fortune, aux postes «Gestionnaires de fortune internes» et «Autres frais», et comme composante des frais pour dépositaires.

Frais de gestion administrative

2025 comparée à l'année précédente, en CHF

	2024	2025
Charges de personnel	–19 081 491	–20 367 416
Frais matériels	–8 052 633	–7 682 631
Charges financières	–5 710	–3 460
Attributions à l'Asset Management	12 254 257	13 562 619
Attributions à des prestations tierces	0	233 047
Administration générale	**–14 885 577**	**–14 257 841**
Marketing et publicité	**0**	**0**
Organe de révision	**–271 418**	**–208 479**
Expert en matière de prévoyance professionnelle	**–216 971**	**–132 058**
Autorité de surveillance	**–113 134**	**–5 466**
Total des frais d'administration	**–15 487 099**	**–14 603 844**
Excédent des charges (–) / excédent des produits (+) du fonds de roulement de l'entreprise PUBLICA	**–76 183**	**0**
Frais de gestion administrative	**–15 563 282**	**–14 603 844**
Nombre de personnes assurées	69 629	69 931
Nombre de bénéficiaires de rente	41 762	41 595
Total des personnes assurées et bénéficiaires de rente	**111 391**	**111 526**
Frais de gestion administrative par personne assurée ou bénéficiaire de rente	**140**	**131**

Les charges d'administration générale sont imputées, de manière transparente et selon le principe de causalité, sur la gestion de la fortune et sur la gestion administrative. Les frais de gestion administrative sont ensuite répartis entre les différentes caisses de prévoyance. Alors que la répartition des frais entre les deux secteurs de gestion s'effectue en grande partie par voie d'attributions, la ventilation entre les différentes caisses de prévoyance tient majoritairement compte des processus. En l'occurrence, les processus définis découlent directement des prestations fournies dans le cadre de la gestion administrative des personnes assurées et des bénéficiaires de rente (par exemple décompte d'admission, de sortie, de rente et mutations). Les frais sont imputés en fonction du nombre de fois où les processus ont été mis en œuvre.

7.3 Provisions non techniques

Provisions non techniques

2025 comparée à l'année précédente, en CHF

	31.12.2024	31.12.2025
Provision pour fluctuations des frais	25 616 351	22 274 323
Impôts latents	141 349 201	154 365 158
Provisions non techniques	**166 965 552**	**176 639 481**

Les primes pour frais acquittées par les employeurs sont comparées aux frais d'administration effectivement occasionnés. Le déficit issu des frais de gestion administrative d'un montant de CHF 3,3 millions (CHF 4,9 millions l'année précédente) a été affecté aux provisions non techniques pour fluctuations des frais des caisses de prévoyance.

Selon l'art. 13 du règlement concernant les provisions et les réserves de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA, des caisses de prévoyance et de la réassurance de PUBLICA, le montant minimal de la provision pour fluctuations des frais correspond à un tiers de la prime annuelle pour frais. Si ce seuil n'est pas atteint, des négociations sont engagées avec les employeurs concernés en vue d'une augmentation de la prime pour frais. À partir d'un niveau de la provision pour fluctuations des frais équivalant à deux tiers de la prime annuelle pour frais, des négociations peuvent être engagées en vue d'une éventuelle réduction de la prime pour frais.

Le montant des impôts latents constitués au cours de l'année sous revue sur le portefeuille immobilier détenu directement est de CHF 13 millions (CHF 7,4 millions l'année précédente). Toute modification dans ce domaine est enregistrée dans le compte correspondant du compte d'exploitation.

8 Conditions de l'autorité de surveillance

Après avoir consulté la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP) en tant que donneur d'instructions, l'ABSPF a exclu PUBLICA du champ d'application de la directive CHS PP D-01/2021 «Exigences de transparence et de contrôle interne pour les institutions de prévoyance en concurrence entre elles» (état au 26 janvier 2021) à partir de l'exercice 2022, aux conditions suivantes:

«Chaque année, PUBLICA doit confirmer par procès-verbal, lors de la remise de son rapport à l'ABSPF, qu'elle poursuit sans changement la stratégie mentionnée dans la lettre du 22 mai 2023. En d'autres termes, PUBLICA confirme qu'elle n'a pas admis de nouveaux employeurs au cours de l'exercice précédent et qu'elle n'en admettra pas non plus à l'avenir, sous réserve des employeurs qui sont déjà liés à PUBLICA et qui se détachent des organisations affiliées (spin-off).»

Les conditions mentionnées sont aussi remplies pendant l'année sous revue: aucune nouvelle affiliation n'a eu lieu, même en dehors du détachement d'employeurs déjà affiliés.

Depuis 2012, il existe au sein de l'organisation de PUBLICA un conflit de normes entre la loi sur le personnel de la Confédération (LPers) et la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP). L'art. 50, al. 2, LPP dispose que l'employeur peut édicter des dispositions soit en matière de prestations, soit en matière de financement. Cependant, conformément aux dispositions de la LPP, toutes les modifications apportées aux règlements de prévoyance doivent être soumises au Conseil fédéral. Par décision du 25 août 2020, l'ABSPF a ordonné à PUBLICA de se conformer aux dispositions de la LPP, notamment à l'art. 50, al. 2. Depuis juillet 2022, l'ABSPF a indiqué dans divers rapports d'audit sur les règlements que la disposition finale des règlements de prévoyance, qui exigent toujours une approbation du Conseil fédéral, enfreint l'art. 50, al. 2, 2e phrase, LPP. L'autorité de surveillance a demandé à PUBLICA d'adapter ces dispositions réglementaires. Tant que la situation de non-adaptation persistera, la CHS PP ne vérifiera plus les règlements de prévoyance qui lui seront soumis. La révision de la LPers et de la loi relative à PUBLICA, qui vise notamment à éliminer le conflit de normes mentionné, a été adoptée par le Parlement à l'été 2025. Par décision du Conseil fédéral du 12 février 2026, la modification de la loi fédérale sur le personnel de la Confédération du 20 juin 2025 entrera en vigueur au 1er janvier 2027.

Il n'y a pas d'autres conditions non remplies de l'autorité de surveillance.

9 Autres informations relatives à la situation financière

9.1 Caisses de prévoyance présentant un découvert

Fin 2025, toutes les caisses de prévoyance ouvertes ainsi que la Caisse de prévoyance fermée présentent un degré de couverture réglementaire supérieur à 100 pour cent. Ainsi, aucune caisse de prévoyance n'est en situation de découvert.

Situation de découvert des années précédentes

Conformément à l'analyse de l'expert en matière de prévoyance professionnelle, les organes paritaires des caisses de prévoyance ouvertes avaient décidé au cours des années précédentes qu'aucune mesure ne devait être prise. Les concepts d'assainissement des caisses de prévoyance concernées ont servi de base à cette décision.

Pour la Caisse de prévoyance fermée, aucune mesure n'avait non plus été prise les années précédentes, en raison de la garantie de la Confédération (art. 24*a* de la loi fédérale sur la Caisse fédérale de pensions PUBLICA du 20 décembre 2006, état au 1er janvier 2023) ainsi que du regroupement intervenu au 1er janvier 2024

9.2 Liquidation de la Caisse de prévoyance de l'HEFP en 2022

La Caisse de prévoyance de la Haute école fédérale en formation professionnelle a été intégrée dans la Caisse de prévoyance de la Confédération au 1er janvier 2022.

Les personnes assurées et bénéficiaires de rente de la Caisse de prévoyance ont été informées sur la liquidation partielle. Deux oppositions ont été déposées contre cette décision auprès de l'ABSPF. Celle-ci a rejeté le plan de répartition par décision du 23 avril 2024. PUBLICA a été chargée d'établir un nouveau plan de répartition qui tienne également compte des bénéficiaires de rente de la Caisse de prévoyance de l'HEFP. La Commission de la caisse a défini le nouveau plan de répartition lors de sa séance du 28 novembre 2024. Les personnes assurées et les bénéficiaires de rente de l'ancienne Caisse de prévoyance de l'HEFP ont à nouveau été informées de la liquidation partielle et du plan de répartition correspondant. Aucune opposition n'a été déposée contre cette décision auprès de l'ABSPF. La répartition des fonds libres a été effectuée.

9.3 Actifs mis en gage

Pour les instruments financiers dérivés qui ne sont pas traités en bourse, PUBLICA a conclu les contrats-cadres usuels dans la branche. Les accords passés avec les parties contractantes les plus importantes prévoient que les engagements sont garantis par des valeurs mobilières ou des liquidités. Le chapitre 6.5 indique le montant des actifs mis en gage pour ce qui est des instruments financiers dérivés (ouverts) en cours.

9.4 Procédures juridiques en cours

Il n'y a actuellement aucune procédure juridique majeure en cours.

10 Évènements postérieurs à la date du bilan

Aucun évènement particulier n'est à signaler.

11 Rapport de l’organe de révision

Rapport de l’organe de révision à la Commission de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA, Berne

Rapport sur l’audit des comptes annuels

Opinion d’audit

Nous avons effectué l’audit des comptes annuels de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA (l'institution de prévoyance), comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte d’exploitation pour l’exercice clos à cette date, ainsi que l’annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 47 à 79 du Rapport de gestion) sont conformes à la loi suisse, à la loi relative à PUBLICA et aux règlements.

Fondement de l’opinion d’audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d’audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l’organe de révision relatives à l’audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'institution de prévoyance, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession. Nous avons aussi satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d’audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la Commission de la caisse. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l’exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d’audit sur les comptes annuels ne s’étend pas aux autres informations et nous n’exprimons aucune forme d’assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n’avons aucune remarque à formuler à cet égard.

PricewaterhouseCoopers AG, Bahnhofplatz 10, 3011 Berne
+41 58 792 75 00

www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers AG est membre du réseau mondial PwC, un réseau de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

Responsabilités de la Commission de la caisse relatives aux comptes annuels

La Commission de la caisse est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales, à la loi relative à PUBLICA et aux règlements. Elle est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'expert en matière de prévoyance professionnelle relatives à l'audit des comptes annuels

La Commission de la caisse désigne pour la vérification un organe de révision et un expert en matière de prévoyance professionnelle. Celui-ci est responsable de l'évaluation des provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels, constituées de capitaux de prévoyance et de provisions techniques. L'organe de révision n'a pas pour tâche de vérifier l'évaluation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques conformément à l'art. 52c, al. 1, let. a, LPP. Par ailleurs, l'expert en matière de prévoyance professionnelle examine périodiquement, conformément à l'art. 52e, al. 1, LPP, si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de contrôle interne de l'institution de prévoyance.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes, à l'exception des capitaux de prévoyance et provisions techniques évalués par l'expert en prévoyance professionnelle.

Nous communiquons à la Commission de la caisse ou à sa commission compétente, notamment nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

La Commission de la caisse répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements. Nous avons procédé aux vérifications prescrites à l'art. 52c, al. 1, LPP et à l'art. 35 OPP 2.

Nous avons vérifié si :

- l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales;
- les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration de liens d'intérêt étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG

Ceci est la traduction française du rapport allemand de l'organe de révision

Felix Steiger
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Michel Weidmann
Expert-réviseur agréé

Berne, le 25 mars 2026

12 Attestation de l'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle

Martin Siegrist
Ligne directe: +41 44 366 80 22
martin.siegrist@prevanto.ch

prevanto
Expertise Prévoyance et Placements

Rapport de l'expert en matière de prévoyance professionnelle sur les comptes annuels 2025

En notre qualité d'experts en matière de prévoyance professionnelle de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA (ci-après dénommée « Caisse de pensions »), nous pouvons confirmer ce qui suit :

Agrément et indépendance (art. 52d LPP; art. 40 OPP2)

Nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément en tant qu'experts en matière de prévoyance professionnelle (art. 52d LPP) et à l'indépendance (art. 40 OPP 2 et directives W - 03/2013 de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle), et il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Résultat de l'examen au niveau de la sécurité financière au 31/12/2025

Nous avons établi l'expertise actuarielle conformément aux principes et directives de la Chambre suisse des experts en caisses de pension. Les données relatives aux assurés actifs et aux bénéficiaires de rentes nécessaires à nos calculs ainsi que les autres documents requis nous ont été fournis par le secrétariat de la Caisse de pensions.

Nous avons vérifié les calculs effectués par la Caisse de pensions pour déterminer le capital de prévoyance actuariel nécessaire à l'aide de nos propres calculs. Nous pouvons confirmer l'exactitude des montants suivants :

– Total capital de prévoyance assurés	CHF	21 254 539 108
– Total capital de prévoyance bénéficiaires de rentes	CHF	19 131 954 203
– Total provisions techniques	CHF	814 937 378
– Total capital de prévoyance actuariel nécessaire	**CHF**	**41 201 430 689**

Compte tenu de la fortune de prévoyance disponible de CHF 44 525 574 372, le taux de couverture consolidé de la Caisse de pensions s'élève à 108,1 % au 31 décembre 2025.

Attestation de l'expert

Nous confirmons qu'à la date de référence du 31 décembre 2025

- les taux d'intérêt techniques des caisses de prévoyance ouvertes et de la caisse de prévoyance fermée, respectivement de 2,25 % et 0,00 %, ainsi que les bases techniques utilisées LPP 2020 / tables générationnelles / année civile 2029 sont appropriés,
- la Caisse de pensions offre, conformément à l'art. 52e LPP, la garantie qu'elle est en mesure de remplir ses engagements réglementaires (le taux de couverture consolidé

Prevanto SA Seefeldstr. 7 8008 Zurich Tel. +41 44 366 80 00 www.prevanto.ch

selon l'art. 44 OPP 2 s'élève à 108,1 %, la réserve de fluctuation de valeur est constituée à hauteur de 47,6 % de son monatnt cible) ;

- les dispositions réglementaires de nature actuarielle relatives aux prestations et au financement selon l'art. 52e LPP sont conformes aux dispositions légales,
- les provisions techniques sont conformes au règlement définissant la politique en matière de provisions conformément à l'art. 48e OPP 2,
- les mesures prises pour couvrir les risques actuariels sont suffisantes et
- le montant cible de la réserve de fluctuation de valeur, à savoir 16,9 % du capital de prévoyance actuariellement nécessaire, est approprié dans une perspective consolidée.

Recommandations

Avec un taux de couverture consolidé de 108,1 %, la capacité financière de la Caisse de pensions reste limitée. Compte tenu de la structure des effectifs de la Caisse de pensions, nous recommandons d'accorder une priorité appropriée à la poursuite de la constitution des réserves de fluctuation de valeur.

Compte tenu de la persistance d'un environnement de taux d'intérêt bas, le taux d'intérêt technique doit être régulièrement réexaminé et une diminution envisagée en cas de nouvelle réduction du niveau des taux d'intérêt.

Les bases LPP 2025 ont été publiées en décembre 2025. Nous recommandons d'examiner la possibilité de modifier les bases techniques.

Zurich, le 25 mars 2026

Prevanto SA (Cocontractante)

Martin Siegrist (expert exécutant)
Senior Consultant
Expert agréé en matière
de prévoyance professionnelle

ppa.
Manuela Thut
Senior Consultant
Experte agréée en matière
de prévoyance professionnelle

© Prevanto SA

Nous vous remercions de votre intérêt.

Impressum

Éditrice
Caisse fédérale de pensions PUBLICA
Eigerstrasse 57
3007 Berne

Conception et réalisation
Caisse fédérale de pensions PUBLICA

Graphisme
ATTITUDE, Viège

Photos et illustrations
Yanis Wälti, PUBLICA
Ruben Wyttenbach

Berne, avril 2026

Caisse fédérale de pensions PUBLICA
Eigerstrasse 57
3007 Berne

Tél. +41 58 485 21 11
Fax +41 58 485 21 13
info@publica.ch
publica.ch

Zertifiziertes Managementsystem
SQS
ISO 9001